



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 28 février-3 mars 2022

---

Distribution: générale	Point 11 de l'ordre du jour
Date: 24 juin 2022	WFP/EB.1/2022/11
Original: anglais	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration

### Table des matières

<b>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</b> .....	<b>3</b>
<b>Questions stratégiques actuelles et futures</b> .....	<b>4</b>
2022/EB.1/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif .....	4
<b>Questions de politique générale</b> .....	<b>7</b>
2022/EB.1/2 Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022–2025 .....	7
2022/EB.1/3 Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2022) .....	9
Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique .....	10
<b>Manifestation de haut niveau sur la Journée africaine de l'alimentation scolaire</b> .....	<b>11</b>
Exposé oral sur la suite donnée par le PAM au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires .....	15
2022/EB.1/4 Politique d'évaluation du PAM (2022) .....	17
<b>Questions d'administration et de gestion</b> .....	<b>19</b>
2022/EB.1/5 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant .....	19
<b>Questions opérationnelles</b> .....	<b>19</b>
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel .....	19
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest</b> .....	<b>21</b>
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est</b> .....	<b>22</b>
2022/EB.1/6 Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2022–2024) .....	23

<b>Ressources, questions financières et budgétaires .....</b>	<b>24</b>
2022/EB.1/7      Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes .....	24
<b>Rapports d'évaluation .....</b>	<b>26</b>
2022/EB.1/8      Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles et réponse de la direction ...	26
2022/EB.1/9      Rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 et réponse préliminaire de la direction.....	27
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe .....</b>	<b>29</b>
2022/EB.1/10     Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021) et réponse de la direction.....	31
<b>Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes .....</b>	<b>32</b>
2022/EB.1/11     Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021) et réponse de la direction.....	34
2022/EB.1/12     Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021) et réponse de la direction.....	35
2022/EB.1/13     Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026).....	37
<b>Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique.....</b>	<b>38</b>
<b>Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord .....</b>	<b>39</b>
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest (suite) .....</b>	<b>41</b>
2022/EB.1/14     Plan stratégique de pays – Cameroun (2022-2026).....	41
<b>Questions d'administration et de gestion (suite) .....</b>	<b>43</b>
2022/EB.1/15     Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM .....	43
<b>Résumé des travaux du Conseil d'administration.....</b>	<b>44</b>
2022/EB.1/16     Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration.....	44
<b>Vérification des décisions et recommandations adoptées .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE I .....</b>	<b>45</b>
<b>Décisions et recommandations .....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE II .....</b>	<b>49</b>
<b>Ordre du jour .....</b>	<b>49</b>
<b>Liste des sigles utilisés dans le présent document .....</b>	<b>51</b>

## Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

1. La première session ordinaire s'est tenue du 28 février au 3 mars 2022. En raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil a décidé de tenir la session selon des modalités hybrides. Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu à l'unanimité S. E. M. Md. Shameem Ahsan (Bangladesh, Liste B) aux fonctions de Président.
2. Le Conseil a également élu à l'unanimité S. E. M. Youssef Balla (Maroc, Liste A), S. E. M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine, Liste C) et S. E. M. Marcel Beukeboom (Pays-Bas, Liste D) en qualité de membres du Bureau et coordonnateurs de leurs listes respectives. Le Conseil a aussi nommé M. Khalid Atlassi (Maroc, Liste A) Rapporteur de la session.
3. En l'absence de consensus parmi les membres de la liste E sur le candidat proposé, il n'a pas été possible d'élire par acclamation le Vice-Président du Conseil et membre du Bureau pour la Liste E. Certains membres de cette liste et d'autres listes ont déclaré qu'il serait inapproprié de désigner l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, comme le proposait initialement la Liste E, compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par son pays. Certains membres de la Liste E ont proposé à la place la candidature de l'Ambassadeur de Pologne.
4. De nombreux membres du Conseil, dont certains s'exprimant au nom de listes et d'autres groupes d'États, ont donné les raisons de leur objection, à savoir que l'invasion constituait une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et qu'elle contrevient au droit international, notamment le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, et était incompatible avec les buts de l'Organisation des Nations Unies et du PAM. Certains membres ont fait valoir qu'en cette période marquée par des besoins humanitaires sans précédent, cette action sapait les efforts déployés par la communauté mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) car elle donnerait inévitablement lieu à une crise humanitaire face à laquelle le PAM, en sa qualité de principal organisme humanitaire mondial, se devrait d'intervenir.
5. Des membres ont appelé l'Ambassadeur de la Fédération de Russie à retirer sa candidature et ont appelé son pays à retirer ses troupes de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.
6. D'autres membres ont toutefois exprimé leur désaccord, rappelant que par le passé des actions menées par d'autres États membres avaient également été sources de problèmes sans pour autant soulever d'objection de la part du Conseil. Des membres ont aussi souligné qu'il importait d'éviter de politiser les travaux du Conseil et ont exhorté toutes les parties à trouver une solution pour régler rapidement le conflit.
7. Faute de consensus quant au candidat à choisir sur les deux, il a été décidé d'organiser un vote à bulletin secret, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'article IX du Règlement intérieur du Conseil, pour permettre à celui-ci de choisir entre l'Ambassadeur de la Fédération de Russie et l'Ambassadeur de Pologne.
8. Avant le vote, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie a déclaré que c'était la première fois dans l'histoire du PAM qu'un candidat au rôle de représentant de liste était remis en question par des membres d'autres listes. Rappelant que le Conseil employait un système de rotation pour donner à tous les États membres la même possibilité de siéger et d'être représentés au Bureau, il a fait valoir que le fait de nommer un représentant (Pologne) et un suppléant (Hongrie) de la Liste E venant tous les deux d'États membres de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sapait ce principe. Il a donc proposé un compromis qui serait que le représentant de la Hongrie ou de la Pologne soit désigné comme membre du Bureau pour la Liste E et que lui-même soit nommé suppléant.

9. La proposition n'ayant pas recueilli l'approbation du Conseil, celui-ci a procédé au vote. L'Ambassadeur de la Fédération de Russie a obtenu 3 voix et l'Ambassadeur de Pologne 23 voix et il y a eu 5 abstentions. L'Ambassadeur de Pologne a donc été élu Vice-Président du Conseil et membre du Bureau pour la Liste E.

## Questions stratégiques actuelles et futures

### 2022/EB.1/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

10. Le Directeur exécutif a déclaré que l'action militaire récente engagée en Ukraine était venue exacerber une situation mondiale déjà complexe. Le PAM s'employait à mettre sur pied des équipes d'intervention dans les pays limitrophes et se préparait avec des partenaires à mener une activité importante en Ukraine. La crise aurait de graves répercussions sur l'approvisionnement alimentaire mondial, y compris pour les opérations du PAM: ensemble, l'Ukraine et la Fédération de Russie assuraient 80 pour cent de la production mondiale d'huile de tournesol, 20 pour cent de la production mondiale de maïs et 30 pour cent de la production mondiale de blé; le PAM achetait 50 pour cent de ses stocks de blé à l'Ukraine. En conséquence de la pandémie de COVID-19, les coûts pour le PAM de l'expédition et de l'achat des produits avaient déjà subi une augmentation mensuelle comprise entre 42 millions de dollars É.-U et 50 millions de dollars. Le Directeur exécutif a souligné qu'une analyse interne était en cours pour évaluer les incidences qu'aurait la crise ukrainienne sur les coûts relatifs aux activités du PAM, avertissant qu'ils pourraient encore subir une augmentation supplémentaire comprise entre 100 millions de dollars et 500 millions de dollars au cours de l'année à venir. Il y aurait aussi des répercussions sur d'autres opérations du PAM dépendant du blé ukrainien, comme celles menées au Liban et en Tunisie. Le PAM aurait besoin de mobiliser des ressources à hauteur de quelque 450 millions de dollars pour nourrir les personnes en Ukraine au cours des six mois suivants.
11. Dans le monde, 276 millions de personnes étaient en phase 3, 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). Le PAM permettait à 120 millions d'entre elles de se nourrir, mais sa capacité à répondre aux besoins était compromise par des déficits de financement qui le forçaient à réduire les rations au Niger, au Tchad, au Yémen et dans d'autres pays. En ne venant pas en aide aux personnes souffrant de la faim, on créait un risque de famine, de déstabilisation et de migration massive, soit autant de problèmes dont la solution serait infiniment plus coûteuse. En revanche, une intervention précoce aidant les communautés à renforcer leur résilience en cas de crise évitait de devoir recourir à l'assistance d'urgence par la suite, et le Directeur exécutif appelait les donateurs à fournir le financement souple qui permettait au PAM de mener des interventions de ce type. Au Tchad, par exemple, le PAM avait travaillé avec une coopérative de femmes pour établir un système de puits; au Sahel, il avait mis en valeur 270 000 hectares de terres et, dans le monde entier, il avait mis en valeur 1,2 million d'hectares de terres et construit 107 000 bassins, 81 000 kilomètres de routes et 26 000 kilomètres de canaux d'irrigation.
12. Au cours des cinq années précédentes, la valeur totale des transferts de type monétaire distribués par le PAM était passée de 800 millions de dollars à 2,3 milliards de dollars par an; la valeur des bons numériques avait aussi augmenté, passant de 9 millions de dollars à 83 millions de dollars par an; la proportion de femmes dans les effectifs du PAM s'établissait désormais à 42 pour cent contre 34 pour cent auparavant, en conséquence du recrutement de 3 390 femmes supplémentaires; et le montant total des fonds mobilisés était passé de 5,8 milliards de dollars à 9,8 milliards de dollars par an.
13. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, le Directeur exécutif a averti que 2022 serait une année particulièrement difficile et il leur a demandé de soutenir auprès de leurs gouvernements son plaidoyer pour la mobilisation de fonds et l'accroissement de la souplesse des contributions.

14. Les membres du Conseil, y compris ceux s'exprimant au nom de listes et d'autres groupes de pays, ont remercié le Directeur exécutif de l'action qu'il menait en vue de sensibiliser la communauté mondiale aux nouvelles crises humanitaires et à la nécessité de mobiliser des ressources pour y faire face. Ils ont rendu hommage au PAM et à son personnel pour le travail qu'ils accomplissaient afin de prévenir la famine et la faim et d'aider les personnes les plus vulnérables au monde, y compris pendant la pandémie de COVID-19.
15. Quasiment tous les membres du Conseil qui ont pris la parole ont fait part de leur inquiétude concernant la situation en Ukraine, et un grand nombre d'entre eux ont appelé au respect du droit international humanitaire, à la mise en place d'un accès humanitaire sûr et sans restriction pour l'apport d'une assistance aux personnes dans le besoin et à un cessez-le-feu immédiat. Les membres ont accueilli avec satisfaction le lancement d'un plan d'intervention d'urgence des Nations Unies pour l'Ukraine et ont exhorté tous les États membres à contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce plan et aux activités menées par le PAM dans ce cadre. Plusieurs membres du Conseil ont indiqué que les répercussions négatives de la crise sur l'approvisionnement mondial en céréales et sur leur prix contribueraient à exacerber les déficits de financement et les lacunes au niveau des interventions. Ils ont encouragé le PAM à continuer de suivre la situation et ses incidences sur la sécurité alimentaire mondiale et à réaliser des analyses plus précises des conséquences de la hausse des prix sur ses opérations.
16. La crise survenait alors que les changements climatiques, les conflits et la pandémie de COVID-19 provoquaient déjà des hausses des prix des aliments et une recrudescence de l'insécurité alimentaire partout dans le monde. Aujourd'hui, le PAM était encore plus utile et nécessaire que jamais et il était le partenaire de choix dans de nombreux pays. Les membres du Conseil ont demandé que les actions menées fassent l'objet d'une coordination, l'ensemble des partenaires intervenant en fonction de leurs avantages comparatifs et veillant à éviter les chevauchements et les redondances. Une membre du Conseil a déclaré que la situation mondiale actuelle donnait l'occasion de réorienter la façon de susciter des changements et d'accélérer les progrès pour atteindre les ODD; une autre membre a indiqué qu'elle faisait ressortir l'importance du respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire et a demandé au PAM de mener une action de plaidoyer énergique à cet égard; une troisième membre a souligné que les activités d'aide humanitaire et de développement devaient être centrées sur le niveau du pays.
17. Dans le prolongement de l'approbation du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 à la deuxième session ordinaire de 2021, de nombreux membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la présentation du Cadre de résultats institutionnels correspondant lors de la session en cours, déclarant que les deux documents fixaient le cadre d'orientation des activités du PAM pour les années à venir, facilitant la mise en œuvre efficace de son mandat et axant son travail sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. En particulier, les membres ont salué le renforcement de la gestion axée sur les résultats qui transparissait dans le nouveau Cadre de résultats institutionnels du fait de la mise en relation des ressources avec les activités et les résultats. Les membres du Conseil ont déclaré que le Cadre de résultats institutionnels était convenablement harmonisé avec les politiques et les plans du système des Nations Unies au niveau des pays et qu'il favoriserait l'intégration de mesures clés de la performance relatives à des priorités transversales comme la problématique femmes-hommes et le handicap dans l'ensemble du PAM. Pour mener à bonne fin la mise en œuvre du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels, il faudrait mettre en place un système solide de contrôle, de suivi et d'application de l'obligation de rendre compte, associé à une communication transparente avec les donateurs et le Conseil.

18. Plusieurs membres du Conseil ont fait l'éloge des efforts déployés par le PAM pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans ses programmes, avec notamment la prise de mesures d'anticipation fondées sur les prévisions, le renforcement des capacités nationales et locales et l'inclusion des indicateurs d'effet direct pertinents dans le Cadre de résultats institutionnels. Attendant avec intérêt la présentation d'une nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes pendant la session en cours, de nombreux membres du Conseil ont salué dans le projet de politique, l'accent placé sur les partenariats, notamment avec les organisations locales de femmes, et l'importance accordée à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les membres ont indiqué qu'il fallait harmoniser cette politique avec la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle et redoubler d'efforts pour intégrer la prévention de toutes les formes d'abus et de comportements répréhensibles dans l'ensemble des domaines d'activité du PAM et au sein du personnel.
19. Un bon nombre de membres du Conseil ont déclaré que la multiplication des besoins et la fréquence croissante des crises humanitaires faisaient ressortir l'importance que revêtait le double mandat du PAM, à savoir sauver des vies et changer la vie, dans le cadre de combinaisons variées d'interventions d'urgence et d'activités s'attaquant aux causes structurelles de la faim et de la malnutrition et contribuant à renforcer la résilience des communautés en cas de crise. Les pays vulnérables face aux conflits, aux aléas climatiques et à d'autres catastrophes avaient besoin du renforcement des capacités, de l'assistance technique et des services assurés par le PAM dans des domaines tels que l'alerte rapide, le traitement et la prévention de la malnutrition, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la logistique et l'alimentation scolaire. La réussite serait subordonnée à l'adoption d'une approche globale et coordonnée fondée sur la coopération entre le PAM et les autres acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix. Un membre du Conseil a fait valoir que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires constituait un exemple de ce type d'approche, et plusieurs autres membres ont évoqué la création de la Coalition pour les repas scolaires à l'occasion du sommet et ont annoncé que leurs pays étaient prêts à mettre leur expérience, leur savoir-faire et d'autres contributions au service de l'expansion des programmes d'alimentation scolaire qui amélioreraient l'accès aux aliments nutritifs et favorisaient la mise en place de systèmes alimentaires durables.
20. Saluant les activités menées par le PAM en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et organismes d'aide, plusieurs membres du Conseil ont vivement incité le PAM à renforcer ses partenariats avec les organisations locales, ajoutant que celles-ci connaissaient le contexte, étaient intégrées dans les communautés locales et pouvaient fournir des structures qui resteraient en place après le retrait des intervenants des opérations d'urgence. La participation des communautés locales à la conception et à la mise en œuvre des programmes, notamment ceux visant à renforcer les réseaux de protection sociale et à améliorer la résilience, contribuerait à promouvoir l'indépendance des communautés, leur autonomie et leur capacité à assumer la responsabilité des programmes. Les tâches devaient être réparties entre les partenaires en fonction de leurs atouts et mandats respectifs, et le PAM pouvait tirer parti de son expérience dans les contextes fragiles pour encourager davantage d'acteurs du développement et de la paix à s'associer à la mise en place de solutions globales durables.

21. De nombreux membres du Conseil ont évoqué les problèmes de financement croissants rencontrés par le PAM, en particulier compte tenu des difficultés financières que connaissaient les pays donateurs en conséquence de la pandémie de COVID-19. Le Conseil a unanimement reconnu que le PAM devait combiner les secours humanitaires et les actions de développement, mais que ces dernières étaient souvent compromises par les déficits de financement et les restrictions que les donateurs imposaient quant à l'utilisation des contributions par le PAM. Plusieurs membres du Conseil ont exhorté les donateurs à maintenir et à renforcer leurs engagements à l'égard du PAM et notamment à l'aider en lui fournissant davantage de contributions pluriannuelles souples. Les membres ont instamment demandé au PAM de contrôler en permanence l'utilisation de ses ressources, de donner la priorité aux activités qui répondaient aux besoins humanitaires les plus urgents – en privilégiant celles qui visaient à renforcer les capacités nationales et à ouvrir des perspectives à l'intention des personnes vulnérables – et de communiquer sur ses priorités auprès des donateurs d'une manière transparente. Les États membres ne pouvant pas fournir de contributions financières pouvaient appuyer les activités de développement menées sur leur territoire et dans d'autres pays en partageant leurs connaissances et leur savoir-faire.
22. Les autres domaines d'activité du PAM dans lesquels un ou plusieurs membres du Conseil ont déclaré qu'ils espéraient que de nouveaux progrès seraient accomplis étaient l'inclusion du handicap, la culture organisationnelle, l'alimentation scolaire, la coordination interinstitutions des activités de transferts de type monétaire et la prise en compte des risques de conflit. Deux orateurs ont indiqué que les sanctions économiques internationales visant certains pays rendaient difficile pour ces pays de continuer à soutenir l'action humanitaire. Plusieurs autres orateurs ont déclaré que leurs propres pays prévoyaient de contribuer aux programmes du PAM.
23. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil de leurs observations constructives ajoutant que des réponses seraient apportées pendant les débats des jours suivants, notamment en ce qui concernait le Cadre de résultats institutionnels et la politique en matière de problématique femmes-hommes.

## **Questions de politique générale**

### **2022/EB.1/2      Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022–2025**

24. Le Directeur financier a présenté le Cadre de résultats institutionnels pour 2022–2025, qui tenait compte du nouveau Plan stratégique et de la place accordée par le PAM à la gestion axée sur les résultats. En donnant un aperçu de la structure du Cadre de résultats institutionnels, la Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a attiré l'attention sur des aspects liés à la nutrition, aux systèmes de gestion environnementale, à la prise en compte des risques de conflit et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qui avaient été récemment révisés à la suite des observations formulées par le Conseil.

25. Les membres du Conseil se sont félicités de la rationalisation du Cadre de résultats institutionnels, de sa mise en conformité avec les principes des Nations Unies et des cibles de haut niveau ambitieuses qui y étaient fixées. Ils ont approuvé l'approche pluridisciplinaire et axée sur les résultats, qui permettait d'élargir le champ d'action pour inclure les principales priorités transversales telles que la problématique femmes-hommes, l'inclusion du handicap, la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la protection à cet égard, ainsi que la prise en compte des risques de conflit. Ils se sont en outre félicités de l'incorporation d'indicateurs ayant trait à l'examen quadriennal complet ainsi que d'indicateurs communs et complémentaires, et ils ont encouragé le PAM à continuer de renforcer le principe de responsabilité ainsi que la planification, le suivi et les processus conjoints afin d'obtenir collectivement des résultats à l'échelle du système et de les mesurer.
26. De nombreux membres du Conseil ont demandé que les versions révisées du Cadre de résultats institutionnels soient à l'avenir présentées en même temps que les plans stratégiques correspondants. Plusieurs membres ont invité le PAM à rendre compte de son action au regard des indicateurs d'impact dans son rapport annuel sur les résultats, à investir dans des systèmes d'assurance qualité des données, à renforcer la capacité de communication de l'information des partenaires et à s'assurer de sa capacité à rendre compte des résultats obtenus au regard des plans fondés sur les besoins et de ceux fondés sur les ressources. Une membre du Conseil a déclaré que le PAM devrait ajouter l'ODD 5 à sa liste d'indicateurs des ODD.
27. Plusieurs membres ont salué l'engagement pris par le PAM de mieux mettre en évidence les résultats concernant l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Parmi les autres thèmes transversaux importants figuraient l'égalité femmes-hommes, le multilinguisme, la prévention des comportements répréhensibles et des abus, ainsi que l'inclusion du handicap. Une membre a recommandé au PAM d'inclure un indicateur de produit relatif aux résultats de gestion concernant les mesures d'anticipation fondées sur les prévisions destinées à faire face aux chocs climatiques.
28. Les membres du Conseil ont demandé un complément d'information sur les valeurs de référence et les cibles du Cadre de résultats institutionnels, en particulier sur la définition des indicateurs liés à la prise en compte des risques de conflit et à la mise en œuvre du système de gestion environnementale. La direction a précisé que la prise en compte des risques de conflit faisait partie des huit normes environnementales et sociales figurant dans le nouveau cadre pour la durabilité environnementale et sociale. De nouveaux indicateurs relatifs à la capacité du PAM et de ses partenaires à mieux tenir compte des risques de conflit étaient en cours d'expérimentation. Quant à la mise en œuvre du système de gestion environnementale, la direction a fait observer que le Plan de gestion du PAM comportait un indicateur de performance clé permettant de suivre la mise en œuvre des systèmes de ce type par les bureaux de pays; le PAM actualiserait les cibles du Cadre de résultats institutionnels dès que des données validées au regard des valeurs de référence seraient disponibles pour cet indicateur et d'autres.
29. Les membres du Conseil ont aussi souhaité savoir quand serait publiée la version révisée du Cadre de résultats institutionnels, assortie des nouveaux indicateurs prévus, et demandé qu'un point soit régulièrement fait sur la mise en œuvre du Cadre de résultats institutionnels et la définition d'indicateurs à l'échelle du système relatifs à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix.
30. Le Directeur financier a remercié les membres du Conseil pour leur participation active à l'élaboration du nouveau Cadre de résultats institutionnels. Il a pris note des questions soulevées, qui seraient traitées de manière bilatérale. Le Conseil recevrait des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration de nouveaux indicateurs, lesquels seraient intégrés au Cadre de résultats institutionnels lors de l'examen à mi-parcours.

**2022/EB.1/3 Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2022)**

31. La Sous-Directrice exécutive a présenté la nouvelle politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes en insistant sur le fait que l'objectif Faim zéro resterait hors de portée si l'on ne faisait pas progresser l'égalité femmes-hommes. Conformément au nouveau Plan stratégique, la politique établie permettait au PAM de tenir compte des différents besoins, priorités, possibilités et expériences des personnes auxquelles il venait en aide et d'instaurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition pour tous.
32. Les membres du Conseil se sont félicités du processus de consultation inclusive utilisé par le PAM pour élaborer la nouvelle politique. Ils ont approuvé son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, prenant acte des effets disproportionnés de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les filles.
33. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à travailler en partenariat avec l'Union africaine, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et d'autres entités pour accélérer les progrès concourant à la réalisation de l'ODD 5. Ils ont prié le PAM de rendre compte des activités qu'il menait pour favoriser la parité femmes-hommes à tous les niveaux de ses propres effectifs.
34. L'analyse approfondie de la problématique femmes-hommes et des risques en matière de protection, l'allocation d'un financement suffisant, et le savoir-faire technique et la responsabilisation plus marquée en ce qui concernait la mise en œuvre ont été mentionnés comme des éléments décisifs pour l'application réussie de la nouvelle politique. Certains membres du Conseil ont fait observer que l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs n'étaient plus explicitement mentionnés dans la politique et ont demandé des informations sur la façon dont le PAM veillerait à tenir compte de tous les aspects de la diversité et de l'intersectionnalité dans ses opérations. Un membre du Conseil a demandé qu'une meilleure visibilité soit donnée aux femmes, notamment les femmes autochtones et les femmes des zones rurales, dans les systèmes alimentaires. Plusieurs membres ont déclaré qu'il fallait mettre en place des solutions adaptées au contexte et s'attacher à mettre en œuvre des initiatives favorisant l'égalité femmes-hommes lors des interventions menées dans les situations de crise.
35. Les membres du Conseil ont instamment demandé au PAM de continuer à appuyer la conception des programmes sur des consultations inclusives des parties prenantes, notamment sur une collaboration et des partenariats plus importants avec les groupements dirigés par des femmes lors des processus de prise de décisions, d'autant plus que les femmes étaient les premières personnes à faire face dans les situations d'urgence. Ils ont appelé à un renforcement des capacités en matière de collecte de données ventilées, notamment sur les dynamiques au sein des ménages, et à la détermination d'une solide série d'indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes. Ils se sont félicités des futures consultations prévues sur la stratégie de partenariat relative à la problématique femmes-hommes et sur d'autres éléments de la mise en œuvre de la politique.
36. Un membre du Conseil a demandé comment le PAM mesurerait l'attention supplémentaire accordée à l'allocation de ressources suffisantes, comme indiqué dans la nouvelle politique. Une autre membre a souligné l'absence de valeur cible spécifique concernant le pourcentage attendu d'amélioration de l'égalité femmes-hommes entraînée par la politique. Des informations supplémentaires ont été demandées sur les partenariats visant la mobilisation de fonds en faveur des initiatives relatives à l'égalité femmes-hommes, sur les mesures d'atténuation des risques, sur les besoins de financement, en particulier sous la forme d'une proportion des budgets individuels des plans stratégiques de pays (PSP), et sur le calendrier de mise en œuvre de la politique.

37. Un membre du Conseil a encouragé le PAM à envisager d'adhérer à l'ensemble de recommandations relatives à l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, formulées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
38. La Directrice du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes a remercié les membres du Conseil de leur participation au processus de consultation. Elle a répété que le PAM était déterminé à intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans les PSP, à travailler avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, à renforcer les partenariats avec des organisations telles que l'Union africaine, les grandes organisations humanitaires et les organisations locales de femmes, et à continuer de travailler en étroite collaboration avec ses propres unités chargées de la protection et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La Sous-Directrice exécutive a ajouté que les analyses jouaient un rôle central en assurant que les solutions étaient adaptées aux besoins des femmes et des hommes et elle a fait valoir que l'augmentation des enveloppes budgétaires allouées par le PAM aux spécialistes de la problématique femmes-hommes, aux niveaux régional et mondial, était conforme aux recommandations issues des évaluations. Le PAM examinerait attentivement les recommandations du CAD de l'OCDE pour voir comment y adhérer au mieux.

#### **Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique**

39. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement, a présenté le recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique, qui répartissait les politiques du PAM dans quatre groupes correspondant à la structure du Plan stratégique le plus récent. Étant donné que le cadre des politiques du PAM était en constante évolution, le recueil de politiques constituait un programme de travail en matière d'élaboration des politiques, l'actualisation de ces dernières visant à rendre compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience du terrain et à faire transparaître le nouveau Plan stratégique. Pour appuyer la mise en place d'un cadre normatif plus exhaustif, le PAM s'employait aussi à mettre à jour son document de 2011 sur le processus d'élaboration des politiques, au sujet duquel il consulterait d'ailleurs le Conseil.
40. Les membres du Conseil ont apprécié la clarté de la structure du recueil, notant que l'actualisation des politiques et les évaluations de politiques faisaient partie du programme de travail du Conseil. Ils ont encouragé le PAM à étoffer ses travaux relatifs à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, indiquant que cela permettrait de renforcer la résilience, d'améliorer la réduction des risques de catastrophe et de lutter contre les causes profondes de la vulnérabilité d'une manière adaptée au contexte. Ils ont accueilli avec satisfaction le renforcement de l'appui fourni par le PAM aux gouvernements, notamment en lien avec les programmes et les politiques.

41. Certains membres du Conseil souhaitaient comprendre de quelle façon le PAM déterminait lesquelles parmi les politiques étaient du ressort de la direction et lesquelles étaient du ressort du Conseil. Ils ont demandé un complément d'information sur l'accessibilité du catalogue des politiques pour le personnel du PAM et ont rappelé que la révision prévue des politiques du PAM relatives pour l'une aux opérations aériennes et pour l'autre à la résilience revêtait un caractère prioritaire. Ils ont aussi déclaré que le recueil de politiques ne constituait pas une réponse suffisante à la demande qu'ils avaient formulée lors de la deuxième session ordinaire de 2021 concernant une analyse de la mesure dans laquelle les modifications apportées dans le nouveau Plan stratégique étaient répercutées dans les politiques existantes, notamment dans des domaines tels que la localisation, la protection, la durabilité environnementale, l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix et les catalyseurs comme les partenariats, les financements, les technologies et l'innovation. Ils ont demandé au PAM de soumettre au Conseil pour examen, à sa session annuelle de 2022, un document relatif à cette analyse, comportant une décision.
42. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement s'est félicité de l'intérêt manifesté par le Conseil et des éclairages apportés par celui-ci. Indiquant que l'examen plus approfondi d'un grand nombre des points soulevés pourrait avoir lieu durant la consultation prévue sur l'élaboration des politiques, il a expliqué que les politiques institutionnelles constituaient des documents stratégiques de haut niveau qui servaient de base aux stratégies internes, aux documents d'orientation et aux formations requises pour les mettre en œuvre. Concernant les points soulevés par le Conseil au sujet des politiques, plusieurs travaux étaient en cours, en particulier la rédaction du projet de nouvelle politique relative aux opérations aériennes et la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de protection.
43. Le Directeur a rappelé le lien étroit établi entre l'examen des politiques et leur évaluation, faisant observer cependant que les rythmes de production des évaluations et d'intégration de leurs conclusions dans les politiques du PAM étaient soumis à des contraintes naturelles. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a ajouté que le processus d'élaboration ou de révision d'une politique demandait généralement au moins deux ans.
44. Elle a expliqué que l'élaboration des politiques tenait compte également de la participation du PAM au système humanitaire international, par exemple dans le cadre du Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation du Comité permanent interorganisations; les six domaines prioritaires déterminés par ce groupe coïncidaient sensiblement avec les priorités mises en lumière par les membres du Conseil.
45. Concernant la demande relative à la réalisation d'une analyse, la Sous-Directrice exécutive a proposé que la discussion se poursuive durant les consultations informelles prévues sur l'élaboration des politiques, à l'occasion des débats formels de la session annuelle du Conseil de 2022 et lors de la présentation d'un document de politique générale au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2022.

## **Manifestation de haut niveau sur la Journée africaine de l'alimentation scolaire**

46. À l'ouverture de la manifestation de haut niveau intitulée "Soutien de l'Union africaine à la Coalition pour les repas scolaires: passer de l'engagement politique à l'action concrète", le Directeur exécutif a salué les progrès accomplis en matière d'expansion des programmes de repas scolaires; entre 2013 et 2019, le nombre d'enfants recevant des repas scolaires avait augmenté, passant de 38 millions à plus de 65 millions.

47. Les transformations entraînées par l'alimentation scolaire étaient évidentes, des études réalisées par l'Université de Harvard montrant que l'alimentation scolaire générait pour les communautés des avantages économiques pouvant aller jusqu'à 9 dollars pour chaque dollar investi. Exception faite des programmes publics, le PAM était le principal dispensateur de repas scolaires au monde et était fermement déterminé à travailler avec des partenaires pour construire un avenir meilleur en favorisant la santé, le développement et l'éducation des enfants. Le Sommet sur la transformation de l'éducation qui se tiendrait au troisième trimestre de 2022 offrirait une occasion idéale de mettre en lumière le pouvoir des programmes d'alimentation scolaire, notamment ceux utilisant la production locale.
48. Mme Angelina Ndayishimiye, Première Dame de la République du Burundi, a décrit les résultats remarquables des programmes d'alimentation scolaire en Afrique, leurs avantages pour les jeunes et leurs retombées positives sur le capital humain et les économies locales. Des progrès impressionnants avaient été accomplis depuis l'adoption de la Déclaration de Malabo en 2014; cependant, il fallait faire encore beaucoup plus pour assurer à tous les enfants une alimentation suffisante tant en qualité qu'en quantité.
49. La Première Dame de la République du Burundi s'est félicitée de l'engagement pris pour 2022 par les pays membres de l'Union africaine d'améliorer la résilience nutritionnelle et la sécurité alimentaire en renforçant les systèmes agricoles, alimentaires, sanitaires et éducatifs afin d'accélérer le développement du capital humain, social et économique. L'importance que revêtait l'expansion des interventions d'alimentation scolaire était également mentionnée dans la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique ainsi que dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et la Déclaration de Malabo de 2014.
50. Le Burundi partageait les priorités énoncées dans ces instruments, c'est pourquoi, il avait instauré la gratuité de l'éducation pour tous les enfants du cycle primaire et travaillait avec le PAM et des partenaires pour mettre en œuvre un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale qui reposait sur l'emploi d'aliments produits et achetés localement. Dans toute l'Afrique, l'augmentation des fonds alloués au titre des budgets nationaux permettait d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de millions d'enfants, avec 80 pour cent du financement des repas scolaires fournis par les pays africains eux-mêmes.
51. Malgré des avancées considérables et avant même la pandémie de COVID-19, 60 millions d'enfants en situation d'extrême pauvreté n'avaient pas accès aux repas scolaires; avec la fermeture généralisée des écoles face à la pandémie, ce nombre risquait de s'envoler en 2022. L'Afrique avait besoin de l'appui de partenaires pour combler l'écart et assurer la poursuite de la mise en œuvre de programmes nationaux durables.
52. Pour conclure, la Première Dame de la République du Burundi a appelé tous les pays membres de l'Union africaine à placer l'alimentation scolaire au rang des priorités nationales, et a rappelé que les programmes de repas scolaires avaient des incidences profondes et durables qui contribuaient à renforcer la résilience des communautés, à réduire les inégalités et à briser les cycles intergénérationnels de la faim et de la pauvreté. Elle a exhorté tous les pays et partenaires présents à adhérer à la Coalition mondiale pour les repas scolaires créée à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, expliquant qu'elle constituait un puissant moyen d'améliorer la coopération entre les pays et de créer un environnement institutionnel, politique et financier durable, favorable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants en Afrique et partout dans le monde.

53. Après le discours de la Première Dame, Mme Valerie Guarnieri, Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, a animé une table ronde réunissant quatre éminents orateurs invités. Dans son introduction, Mme Guarnieri a évoqué les nombreux exemples de pays africains investissant abondamment dans les programmes nationaux de repas scolaires et leur détermination à distribuer des repas scolaires sains et nutritifs comme un moyen de favoriser la croissance économique, le développement social inclusif et la prospérité pour leur peuple.
54. M. Haladou Salhla, Conseiller technique principal de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) auprès du groupe des ambassadeurs africains en poste à Rome, a décrit l'évolution du modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale mis au point sous la houlette du NEPAD ainsi que du PAM et de l'équipe spéciale sur la faim du Projet du Millénaire des Nations Unies, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'alimentation scolaire, lorsqu'elle était directement rattachée au développement agricole, stimulait la production locale grâce à l'achat d'aliments produits et transformés localement à l'intention des écoles. Elle créait une demande stable pour des aliments de qualité et sains, dynamisait la production locale, appuyait le développement des compétences locales et contribuait à la lutte contre la malnutrition.
55. À l'occasion de la septième Journée africaine de l'alimentation scolaire, le NEPAD avait publié des directives techniques visant à aider les pays à améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale. La réussite de la mise en œuvre de ces programmes reposait sur leur prise en charge par le pays et l'existence d'une volonté politique et d'engagements financiers durables. Un autre élément clé de leur réussite était le respect du principe de responsabilité mutuelle par l'ensemble des parties prenantes, ce qui supposait une bonne gouvernance, la coordination des partenaires et des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces.
56. Mme Stefania Giannini, Sous-Directrice générale pour l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a évoqué les graves incidences de la fermeture des écoles entraînée par la COVID-19 sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants. L'UNESCO avait pris la tête d'une action mondiale visant à placer l'éducation au rang des priorités dans la phase de relèvement au sortir de la pandémie et organisait dans ce cadre le Sommet sur la transformation de l'éducation. Celui-ci aurait lieu en septembre 2022 et constituerait une occasion unique de mobiliser les ambitions politiques, les engagements et les actions à l'appui de la réalisation de l'ODD 4 et de positionner la santé et le bien-être, notamment l'alimentation et la nutrition, au cœur d'une vision renouvelée de l'éducation.
57. Les documents préparatoires initiaux du sommet mentionnaient déjà la santé et la nutrition et l'une des pistes d'action était axée sur les écoles inclusives, sûres et saines. Mme Giannini a appelé tous les participants à travailler ensemble pour préparer le sommet, notamment en mettant en place des concertations à l'échelle des pays qui seraient des points d'entrée essentiels pour les partenaires de la Coalition pour les repas scolaires.
58. M. Maximo Torero Cullen, Économiste en chef de la FAO, a rappelé la détermination de la FAO à aider les pays par l'intermédiaire de la Coalition pour les repas scolaires et à établir des partenariats pour appuyer les parties prenantes de l'alimentation scolaire dans toute l'Afrique.

59. Le Cadre de la FAO pour l'alimentation et la nutrition scolaires, adopté en 2019, établissait l'approche globale de l'amélioration de la nutrition et de la transformation des systèmes agroalimentaires. Au titre de son travail normatif, la FAO avait élaboré un plan d'action mondial relatif à l'alimentation et à la nutrition scolaires pour les cinq années à venir qui visait à renforcer et à orienter les efforts synergiques de la FAO, en définissant les produits prioritaires concrets à obtenir d'ici à 2026. Le plan décrivait la façon dont la FAO appuierait directement la Coalition pour les repas scolaires, à savoir: en assurant l'application de l'obligation de rendre compte au moyen de la mise au point d'un indicateur permettant de suivre l'appui fourni par la FAO à la coalition; en apportant un appui technique, avec la création d'une méthode globale d'établissement des normes nutritionnelles applicables aux programmes de repas scolaires; et en favorisant le partage des connaissances, grâce à la mise en place d'une plateforme en ligne conçue pour permettre aux pays d'échanger des informations et des pratiques optimales concernant les normes nutritionnelles et l'éducation alimentaire.
60. La FAO prévoyait aussi de soutenir une initiative d'échange entre pairs dirigée par l'Allemagne et la production d'éléments factuels par l'intermédiaire du consortium de recherche placé sous la houlette de la London School of Hygiene and Tropical Medicine dans des domaines comme les avantages multisectoriels de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, les incidences des achats durables et inclusifs et la mise en œuvre des normes nutritionnelles.
61. M. Andrew Morley, Président-Directeur général de World Vision, a décrit les multiples avantages découlant des programmes d'alimentation scolaire, depuis l'amélioration de la nutrition, de la santé et de la protection des enfants jusqu'à l'augmentation de l'assiduité scolaire tant des garçons que des filles. Les organisations non gouvernementales (ONG) jouaient un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'initiatives d'alimentation scolaire adaptées aux besoins locaux en travaillant en étroite collaboration avec les pouvoirs publics; rien qu'en 2021, World Vision avait fourni des repas scolaires à plus de 600 000 enfants, dont 70 pour cent en Afrique.
62. Les membres du Conseil ont rendu hommage à la Première Dame du Burundi pour l'investissement dans l'alimentation scolaire et l'amélioration de la visibilité de celle-ci ainsi que pour son plaidoyer passionné sur les multiples avantages qui en découlaient. Ils ont bien noté la volonté politique des pays africains de placer les programmes d'alimentation scolaire au premier rang des priorités et de soutenir la Coalition pour les repas scolaires.
63. Les membres du Conseil ont évoqué les incidences positives variées de l'alimentation scolaire dans des domaines comme: le développement physique, cognitif, émotionnel et social des enfants; les résultats obtenus en matière d'éducation et les taux de scolarisation, d'assiduité et d'abandon des études; la capacité des bénéficiaires à gagner leur vie, la réduction de la pauvreté et la croissance économique; et l'égalité femmes-hommes. En outre, les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale stimulaient aussi le développement agricole et favorisaient l'augmentation des revenus agricoles en appuyant les marchés, les producteurs et les systèmes alimentaires locaux.
64. Plusieurs membres ont exhorté les pays à donner la priorité à la reprise des programmes de repas scolaires après les interruptions provoquées par la COVID-19 et les ont aussi encouragés à intégrer la mise en place de programmes nationaux durables de repas scolaires dans le cadre de leurs travaux relatifs à la transformation des systèmes éducatifs au titre, entre autres, des dons octroyés par le Partenariat mondial pour l'éducation.
65. Les membres du Conseil ont décrit la Coalition pour les repas scolaires comme un outil multisectoriel important s'agissant d'apporter un soutien aux enfants et d'atteindre les ODD et ont approuvé l'objectif de la coalition qui était d'assurer à tous les enfants l'accès à un repas quotidien sain et nutritif d'ici à 2030.

66. Ils se sont félicités des activités menées par les entités des Nations Unies afin de connecter différents secteurs et ont demandé au PAM de s'appuyer sur son expérience et sa vision à long terme pour renforcer les programmes d'alimentation scolaire et répondre aux besoins spécifiques des pays. Les efforts déployés aux niveaux local et national à l'appui de l'alimentation scolaire étaient essentiels pour la pérennité des programmes. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pouvaient aussi jouer un rôle précieux comme le montraient les travaux menés par le Centre d'excellence du PAM au Brésil. Le renforcement des capacités, l'investissement dans l'agriculture, le transfert de technologies et le financement équitable ont aussi été mentionnés comme des éléments contribuant à la construction d'un avenir prometteur pour les jeunes Africains.
67. Dans son discours de clôture, Mme Liesbet Steer, Directrice de la Commission Éducation, a rendu hommage à tous ceux qui travaillaient à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la mise en valeur du potentiel de tous les enfants. Soulignant que les multiples crises récentes avaient obligé tous les pays à faire des choix difficiles, elle a plaidé pour la réalisation d'investissements renouvelés dans les programmes efficaces comme les programmes d'alimentation scolaire et a salué l'engagement politique fort des pays africains et les progrès accomplis par ceux-ci.
68. La Directrice de la Commission Éducation a fait observer que les programmes d'alimentation scolaire couronnés de succès reposaient sur un soutien national, infranational et multisectoriel, outre les activités menées par les entités des Nations Unies, les ONG, les instituts de recherche et d'autres; et qu'il était extrêmement fructueux de rattacher les repas scolaires à l'agriculture locale. La Commission Éducation et le Forum mondial sur l'éducation appuyaient la Coalition pour les repas scolaires en créant une équipe spéciale sur le financement durable et en travaillant en étroite collaboration avec le consortium de recherche et l'initiative d'échange entre pairs de la Coalition pour les repas scolaires.
69. La Directrice de la Commission Éducation a ajouté qu'avec un déficit de financement de près de 6 milliards de dollars pour les programmes relatifs à la santé et la nutrition à l'école rien que dans les pays à faible revenu, il était indispensable de trouver des solutions de financement novatrices, d'améliorer l'efficacité des investissements existants et d'appuyer la transition aboutissant à l'autonomie nationale dans le domaine de l'alimentation scolaire.

### **Exposé oral sur la suite donnée par le PAM au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires**

70. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a déclaré que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en septembre 2021 avait permis de sensibiliser la communauté mondiale à l'importance que revêtaient les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'adaptation aux changements climatiques et la paix. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) avait d'ailleurs fait des systèmes alimentaires l'un des trois domaines prioritaires de la Décennie d'action des Nations Unies pour le Programme 2030.

71. Au niveau mondial, la suite donnée au sommet serait coordonnée par un pôle interinstitutions de coordination sur les systèmes alimentaires accueilli par la FAO. Au niveau des pays, les orientations nationales pour la transformation des systèmes alimentaires continueraient à être définies et traduites en opérations dans le cadre d'initiatives menées par les gouvernements. Le PAM avait contribué à la mise en place du pôle de coordination en étant membre du groupe de contrôle de haut niveau regroupant les secrétariats de certains organismes des Nations Unies et membre de l'équipe spéciale chargée des systèmes alimentaires composée d'entités de l'ensemble du système des Nations Unies. Le PAM avait détaché un fonctionnaire de classe P-5 au pôle de coordination, en qualité de responsable de la participation aux activités liées aux orientations nationales. La disparition progressive du secrétariat du sommet était en cours et la gestion du fonds d'affectation spéciale correspondant passerait du PAM au pôle de coordination en mars 2022.
72. Le PAM avait intégré une approche axée sur les systèmes alimentaires dans son Plan stratégique le plus récent (au titre de l'effet direct stratégique 4) et dans les PSP de deuxième génération. Une équipe spéciale avait été établie en interne pour faire en sorte que les systèmes alimentaires soient pris en compte dans la conception et l'exécution des programmes à tous les niveaux du PAM. Les bureaux de pays avaient participé au processus d'établissement des orientations nationales pour les systèmes alimentaires, dont 110 étaient déjà achevées.
73. En ce qui concernait la trentaine de coalitions lancées à l'occasion du sommet, le PAM jouait un rôle de premier plan dans cinq d'entre elles et participait activement à six autres, promouvant la cohérence entre les coalitions en vue de faciliter l'élaboration et la concrétisation des orientations nationales. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a encouragé les membres du Conseil à entrer dans les coalitions en tant qu'États membres.
74. Après avoir remercié le Directeur, les membres du Conseil ont répété qu'ils se félicitaient du rôle joué par le PAM dans la suite donnée au sommet, ajoutant que ce rôle devait tenir compte du cadre stratégique, du mandat et des ressources effectives du PAM. Les membres du Conseil ont déclaré que le sommet avait suscité un élan qui aiderait les pays à transformer leurs systèmes alimentaires. Ils ont vivement encouragé le PAM à contribuer au maintien de cet élan en mettant à profit son savoir-faire opérationnel relatif aux systèmes alimentaires, en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, notamment au niveau des pays. Un membre a fait valoir que les organes de gouvernance et les cadres stratégiques des organismes ayant leur siège à Rome pouvaient être utilisés pour faciliter le dialogue entre les États membres lorsqu'ils débatteraient du choix des éléments de la suite donnée au sommet sur lesquels le PAM et chacun des États membres devaient centrer leurs efforts.
75. Un autre membre a réitéré l'opinion de son pays qui était que la participation des États membres à la planification et aux préparatifs du pré-sommet avait été insuffisante. Une troisième membre du Conseil a indiqué que son pays était favorable à la démarche consistant à confier aux équipes de pays des Nations Unies la coordination des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies pour apporter une assistance nutritionnelle, améliorer l'insertion des jeunes, des femmes et des filles, s'attaquer aux questions liées à la sécurité alimentaire et aux changements climatiques et mettre en place des innovations agricoles renforçant les systèmes alimentaires. Elle a ajouté que les coordonnateurs résidents des Nations Unies étaient bien placés pour travailler avec les pays hôtes à la mise en œuvre de solutions axées sur la demande appuyant les systèmes alimentaires nationaux.

76. Se réjouissant de la création de la Coalition pour les repas scolaires à l'occasion du sommet, les membres ont demandé au PAM de promouvoir l'adoption de modèles d'éducation pris en charge localement. Les autres priorités étaient les suivantes: renforcer le rôle des femmes dans les systèmes alimentaires; appuyer l'enrichissement des aliments et le bioenrichissement; étendre les programmes de transferts de type monétaire et utiliser les plateformes correspondantes pour faciliter la prestation des services nutritionnels; développer les programmes d'alimentation scolaire afin d'améliorer la nutrition et de créer des marchés pour les aliments produits localement; améliorer la gouvernance aux niveaux national et international; et accélérer les progrès accomplis en matière de prévention et de traitement de l'émaciation, notamment dans le cadre du Plan d'action mondial contre l'émaciation des enfants.
77. Un membre, s'exprimant au nom d'une liste, a évoqué certains des instruments et initiatives que les pays et organisations de sa région utilisaient pour promouvoir la transformation des systèmes alimentaires.
78. Les membres ont demandé que des points réguliers soient faits sur la mise en place et le fonctionnement du pôle de coordination et sur le rôle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Ils ont également demandé un plan d'action et un calendrier concernant les travaux du pôle au niveau des pays (et le rôle du PAM), et des informations actualisées sur les mesures prises par le PAM et les autres organismes ayant leur siège à Rome pour que les coalitions relatives aux systèmes alimentaires parviennent aux résultats escomptés.
79. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a remercié les membres de leurs éclairages et a confirmé que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale avait été associé à la mise en place du pôle de coordination. Concernant la participation des États membres aux préparatifs du sommet, il a rappelé que celui-ci avait été organisé par le Secrétaire général de l'ONU. Le PAM prendrait en considération toutes les observations formulées par les membres du Conseil.

#### **2022/EB.1/4 Politique d'évaluation du PAM (2022)**

80. Le Directeur exécutif adjoint a présenté la politique d'évaluation du PAM actualisée, que le Bureau de l'évaluation avait élaborée en consultation avec d'autres divisions du PAM et le Conseil. La politique tenait compte des recommandations formulées à l'issue d'un récent examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM soumis au Conseil à sa session annuelle de 2021, des normes internationales, et des politiques, stratégies et engagements récents du PAM liés à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
81. La Directrice de l'évaluation a indiqué que, plutôt qu'un remaniement de fond de la fonction d'évaluation au PAM, la nouvelle politique visait à mettre en place une théorie du changement révisée, à établir des dispositions institutionnelles plus précises et à fixer des cibles plus réalistes pour le financement de l'évaluation. L'objectif de la politique était d'améliorer l'utilisation des éléments factuels issus de l'évaluation dans l'ensemble du PAM et au-delà et de développer les partenariats d'évaluation, notamment en vue de mener des évaluations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies et d'appuyer le développement des capacités nationales en matière d'évaluation. Une stratégie d'évaluation à l'échelle institutionnelle et des stratégies d'évaluation au niveau régional seraient élaborées en 2022. Le plan de travail à horizon mobile sur trois ans relatif à la fonction d'évaluation (intégré dans le Plan de gestion du PAM) constituerait le plan d'exécution de la politique et en établirait le budget. Le rapport annuel sur l'évaluation continuerait à fournir des informations concernant la performance de la fonction.

82. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, ont accueilli favorablement la nouvelle politique qui, à leur avis, contribuerait à l'amélioration de la gouvernance, de l'efficacité et de l'apprentissage organisationnel ainsi qu'à la réalisation des ODD et des objectifs stratégiques du PAM pour la période 2022-2025. Ils se sont félicités en particulier des éléments suivants: l'accent placé sur les principes directeurs d'indépendance, de crédibilité et d'utilité; les plans visant la multiplication des partenariats et des évaluations conjointes, en particulier avec d'autres organismes des Nations Unies; le recours plus important aux "guichets" thématiques pour financer les évaluations d'impact qui donnaient au PAM et à ses partenaires des informations sur les incidences de leurs programmes; et l'engagement qui était pris d'harmoniser les évaluations de l'impact des plans stratégiques, des politiques et des programmes avec les calendriers des examens et des mises à jour de ces mêmes plans, politiques et programmes.
83. S'intéressant à des éléments spécifiques de la politique, deux membres ont déclaré qu'il fallait que le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation au niveau des pays tienne compte des conditions locales et que les partenaires associés à l'évaluation soient véritablement indépendants et impartiaux. Plusieurs membres ont souligné que l'application des recommandations issues des évaluations et la diffusion et l'utilisation des éléments factuels tirés des évaluations à l'appui de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes étaient essentiels. Un membre a suggéré que le Bureau de l'évaluation et la direction travaillent de concert pour mettre en place une culture de l'apprentissage à l'échelle du PAM; le Bureau de l'évaluation orchestrerait des processus d'évaluation consultatifs et fournirait des produits d'évaluation de qualité tandis que la direction encouragerait l'utilisation des constatations issues des évaluations dans les processus de prise de décisions fondés sur des éléments factuels, par exemple en prenant des mesures promouvant l'utilisation des données factuelles et la création d'une culture de l'apprentissage dans l'ensemble du PAM.
84. Les membres du Conseil ont demandé des informations supplémentaires sur les aspects suivants: le financement de la fonction d'évaluation et le comblement des déficits de financement éventuels; les plans relatifs à la réalisation d'évaluations conjointes avec les autres organismes ayant leur siège à Rome; et les façons dont le PAM prévoyait d'inciter ses partenaires à diffuser et à utiliser les constatations issues des évaluations. Ils ont demandé au Bureau de l'évaluation de présenter régulièrement des informations actualisées sur les risques mentionnés dans la politique et sur l'élaboration d'une nouvelle charte de l'évaluation, d'une stratégie d'évaluation à l'échelle institutionnelle et de stratégies d'évaluation régionales.
85. La Directrice de l'évaluation a pris note des points soulevés et a expliqué qu'un rapport sur les suites données à dix évaluations de politiques et évaluations stratégiques réalisées depuis 2016 serait présenté au Conseil à sa session annuelle de 2022, et que des informations actualisées sur l'application de la politique seraient fournies, tant dans le rapport annuel sur l'évaluation, que lors des consultations annuelles sur l'évaluation et par l'intermédiaire des trois bulletins d'information que le Bureau de l'évaluation publiait chaque année. L'appui apporté au développement des capacités nationales en matière d'évaluation continuerait à être ancré dans les pratiques et les partenariats axés sur l'évaluation conjointe compte tenu de l'intérêt manifesté par les gouvernements à cet égard. Des évaluations conjointes et des évaluations à l'échelle du système étaient prévues dans le plan de travail et le budget du Bureau de l'évaluation et un nouveau membre du personnel, qui viendrait s'ajouter aux effectifs du Bureau de l'évaluation en mai, serait chargé de concrétiser la participation du PAM aux processus d'évaluation conjointe.

86. Les deux directrices adjointes du Bureau de l'évaluation ont répondu à certains points et questions soulevés par les membres du Conseil. L'une a expliqué que le Bureau de l'évaluation produisait des documents adaptés à des publics spécifiques, comme les États membres ou les autres organismes des Nations Unies, et prévoyait de publier davantage de synthèses d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation contribuait à la fonction d'évaluation du système des Nations Unies pour le développement en étant membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et en participant aux évaluations de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il s'efforçait de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment pour les évaluations de programmes de pays et en partageant les plans de travail relatifs à l'évaluation afin de favoriser les synergies et la coopération et d'éviter de surcharger de travail les bureaux de terrain des Nations Unies du fait de la conduite de multiples évaluations.
87. L'autre Directrice adjointe a déclaré qu'il était attendu que les coûts afférents à la fonction d'évaluation, présentés sous la forme d'un seuil et d'un plafond, s'établissent à 0,4 pour cent des prévisions de recettes du PAM provenant des contributions en 2023 et atteignent 0,6 pour cent d'ici à 2026, traduisant l'évolution du cycle des programmes. Pour atténuer le risque présenté par des ressources financières imprévisibles et insuffisantes, le Bureau de l'évaluation travaillait avec toutes les divisions du PAM à l'adoption systématique d'un mécanisme prévisionnel de gestion, de budgétisation et d'allocation de ressources. Les déficits étaient couverts par le Fonds du PAM pour imprévus en matière d'évaluation, et le Bureau de l'évaluation s'efforçait d'accroître les financements souples et la diversité des donateurs du fonds d'affectation spéciale multidonateurs relatif aux évaluations d'impact. Le Bureau de l'évaluation continuait de suivre la mobilisation de ressources en vue d'assurer la disponibilité de financements suffisants en faveur de la fonction d'évaluation.

## Questions d'administration et de gestion

### 2022/EB.1/5 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

88. Le président du jury mis en place par le Conseil pour examiner la possibilité de reconduire dans ses fonctions le membre du Comité consultatif de contrôle indépendant M. Robert Samels, dont le mandat était arrivé à échéance le 28 février 2022, a présenté les conclusions des travaux du jury, lequel se composait d'un membre de chacune des listes électorales du Conseil. Sur la base de son examen du profil de M. Samels, et des avis du Président du Comité ainsi que d'autres éléments, le jury avait conclu que M. Samels satisfaisait aux conditions requises et pouvait être reconduit dans ses fonctions de membre du Comité pour un deuxième et dernier mandat de trois ans, allant du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2025. Le jury a donc recommandé que M. Samels soit reconduit dans ses fonctions et le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de M. Samels.

## Questions opérationnelles

### Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

89. Le Directeur exécutif adjoint a décrit les incidences profondes des conflits, des chocs climatiques et de la pandémie de COVID-19 ainsi que de la flambée des prix des produits alimentaires et des combustibles sur la sécurité alimentaire partout dans le monde. Au cours des deux dernières années, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë avait doublé et dans certains pays comme l'Afghanistan, le Yémen, le Soudan du Sud et la République arabe syrienne, l'insécurité alimentaire aiguë touchait au moins la moitié de la population. Dans plusieurs pays, les contraintes pesant sur l'accès humanitaire freinaient la livraison de l'assistance vitale; le PAM avait conçu des outils de suivi de l'accès pour recenser les problèmes et en évaluer les incidences sur les opérations.

90. Le PAM était venu en aide à 128 millions de personnes en 2021 et avait pour ambition d'en secourir 137 millions en 2022. Compte tenu des besoins humanitaires croissants, il était capital que les interventions d'urgence soient mises en œuvre de manière à renforcer la résilience à tous les niveaux. Il était démontré que la prise de mesures d'anticipation permettait de diminuer de moitié le coût de l'assistance humanitaire, et des outils tels que les dispositifs d'assurance contre les risques d'origine climatique pouvaient jouer un rôle majeur en évitant que certains chocs se transforment en crises.
91. Les financements avaient atteint un niveau record en 2021, malheureusement l'accroissement des ressources continuait à être en-deçà de l'augmentation des besoins. Le Directeur exécutif adjoint a encouragé les donateurs à contribuer au Compte d'intervention immédiate du PAM, qui était un outil essentiel s'agissant de sauver des vies face aux problèmes se posant aujourd'hui.
92. Les membres du Conseil ont fait part de leur profonde inquiétude concernant l'ampleur sans précédent des besoins humanitaires actuels, près de 300 millions de personnes étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans 80 pays. Ils ont noté que les conflits constituaient un facteur majeur d'insécurité alimentaire et contribuaient aussi aux problèmes croissants liés à l'accès humanitaire et à la sécurité des travailleurs humanitaires.
93. Plusieurs membres du Conseil ont instamment demandé au PAM de réduire les besoins d'urgence en renforçant la résilience des ménages, des communautés et des systèmes nationaux, et notamment en appuyant la création d'actifs résilients face aux aléas climatiques et le renforcement des capacités à l'intention des petits exploitants. Observant que les femmes et les jeunes faisaient partie des personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire, ils ont encouragé le PAM à répondre en priorité aux besoins des groupes marginalisés et à privilégier les problèmes de protection.
94. Les membres du Conseil ont qualifié les partenariats d'essentiels à la mise en œuvre concrète de l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Une membre du Conseil s'est félicitée des activités menées par le PAM avec le comité "caucus" de coordination de l'assistance monétaire chargé de résoudre les problèmes en la matière sous les auspices du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire); d'autres membres ont mentionné la programmation conjointe dans le Sahel, notamment le programme conjoint PAM-UNICEF de protection sociale mis en œuvre au Mali, en Mauritanie et au Niger.
95. Plusieurs membres du Conseil ont rendu hommage au PAM pour la rapide montée en puissance de son intervention face à l'aggravation de la crise humanitaire en Ukraine; un membre a décrit les effets potentiels du conflit sur la sécurité alimentaire dans la région et au-delà.
96. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à procéder systématiquement à la hiérarchisation des priorités et à privilégier l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente possible des ressources tout en continuant parallèlement à mobiliser des fonds supplémentaires auprès de donateurs habituels et non habituels.
97. Les membres du Conseil ont demandé des informations actualisées sur le fonds d'affectation spéciale relatif au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) et une valeur indicative du pourcentage de variation entre 2021 et 2022 du volume de produits alimentaires requis au titre des opérations du PAM.
98. La Directrice de la Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources a expliqué que le fonds d'affectation spéciale relatif à l'UNHAS combinerait une approche centralisée, des financements à affectation souple et une mobilisation de fonds au niveau local. Une stratégie en matière de mobilisation de ressources en faveur du fonds, coordonnée avec celle d'autres organisations, serait élaborée.

99. Indiquant que la direction communiquerait les données demandées sur l'augmentation du volume de produits alimentaires distribués par le PAM, le Directeur exécutif adjoint a insisté sur le fait qu'au fil des ans, le PAM avait été à même de répondre aux besoins essentiels, prévenant ainsi des famines de grande ampleur, et, dans une moindre mesure, de renforcer la résilience. Il n'avait pas pu, cependant, réduire les besoins. Pour y parvenir, il lui faudrait consacrer plus de moyens à la recherche de mécanismes programmatiques et financiers nouveaux et différents, notamment des façons de mobiliser des financements durables sur le long terme en faveur des activités de développement en faisant appel aux institutions financières internationales comme la Banque mondiale et d'autres banques de développement.

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

100. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a averti que les importants déficits de précipitations, l'insécurité persistante, la hausse des prix des produits alimentaires et les perturbations économiques risquaient de donner lieu à une crise majeure en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans la région en 2022. Il était prévu que plus de 38 millions de personnes soient en phase 3 ou plus de l'IPC durant la période de soudure allant de juin à août 2022, soit le triple du nombre enregistré en 2018. Les zones suscitant le plus d'inquiétudes étaient les pays appartenant au Groupe de cinq pays du Sahel, la République centrafricaine, la région du lac Tchad et le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun.
101. Face à cette situation, le PAM avait lancé un processus de planification et de prépositionnement de produits alimentaires. Lorsqu'il apportait son assistance d'urgence, le PAM s'efforçait dans la mesure du possible d'harmoniser ses interventions avec les programmes publics de protection sociale et d'assurer la mise en œuvre de ses activités par leur intermédiaire. Au Mali, en Mauritanie et au Niger, le PAM et l'UNICEF avaient utilisé les filets de protection sociale existants pour aider 1,8 million de personnes à surmonter les incidences de la COVID-19. L'expansion des activités de renforcement de la résilience était également essentielle pour atténuer les conséquences des chocs.
102. Il fallait promouvoir la prise de mesures d'anticipation et les dispositifs d'assurance contre les risques climatiques pour mieux gérer ce type de risque et être à même de réagir aussi promptement que possible. La confirmation des financements en temps voulu favorisait la conduite d'interventions rapides et le prépositionnement de secours. Le montant à mobiliser pour venir en aide à plus de 21 millions de personnes dépasserait probablement 2,1 milliards de dollars; le PAM était confronté à un déficit de financement correspondant à 69 pour cent de l'ensemble des besoins rien que pour la période allant de février à juillet.
103. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la recrudescence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans la région et par l'ampleur du déficit de financement. Faisant référence à la crise en cours d'aggravation rapide au Sahel, un membre du Conseil a exhorté toutes les parties à adhérer aux principes humanitaires et à faciliter l'accès sans restriction à l'ensemble des populations dans le besoin. Il a recommandé l'adoption généralisée d'une approche axée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, notamment à l'appui du renforcement de la résilience. L'apport d'une réponse immédiate aux défis humanitaires et la fourniture de financements pluriannuels souples seraient essentiels pour prévenir la poursuite de la détérioration de la situation au Sahel.

104. Une autre membre du Conseil a pointé du doigt les incidences des changements climatiques au Sahel. Malgré les efforts déployés par les pays pour faire face aux multiples crises en matière de sécurité alimentaire, l'apport d'un soutien par la communauté internationale demeurerait nécessaire, dans le cadre de programmes du PAM et d'investissement dans les filières.
105. Un membre du Conseil a fait l'éloge de l'initiative conjointe PAM-UNICEF visant à renforcer les systèmes de protection sociale au Mali, en Mauritanie et au Niger. Une autre membre a demandé comment le PAM prévoyait de remédier aux déficits de financement, par exemple en améliorant le rapport coût-efficacité.
106. Le Directeur régional s'est félicité de constater que les besoins en financement mobilisaient l'attention et a prévenu que la crise imminente serait comparable voire potentiellement pire que celle observée au début des années 1980. Il fallait que les donateurs apportent une réponse exceptionnelle, et le PAM se tournait vers les donateurs non habituels, les gouvernements hôtes et les institutions financières internationales. Si, faute de ressources suffisantes, le PAM était contraint d'ajuster le ciblage, les personnes déplacées ou celles résidant dans des zones difficiles à atteindre seraient prioritaires; cependant, la réduction des rations de bénéficiaires prévus, quels qu'ils soient, aurait des conséquences graves sur la sécurité alimentaire et la résilience de personnes déjà vulnérables.
107. Concernant les partenariats, il a fait savoir que le PAM collaborait avec la FAO et le Fonds international de développement agricole dans le cadre du projet conjoint face aux défis posés par la COVID-19, les conflits et le changement climatique (SD3C) et que, grâce à l'établissement de liens avec six universités du Sahel, il avait permis à 80 étudiants préparant leur maîtrise d'acquérir une expérience pratique. De plus, fort de son partenariat particulièrement performant avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) au Niger sur le renforcement de la cohésion sociale, le PAM étudiait la possibilité de mener une initiative analogue au Burkina Faso.
108. En guise de conclusion, le Directeur régional a encouragé les donateurs à financer les programmes bilatéraux comme le plan national d'intervention du Niger.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**

109. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est a fait savoir qu'environ 79 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire dans la région, qui connaissait une détérioration alarmante de la sécurité alimentaire. Le nombre de réfugiés avait triplé pour atteindre 4,7 millions, et 12,4 millions de personnes étaient déplacées. L'assistance fournie était toutefois loin de répondre aux besoins. Au camp de Dadaab, au Kenya, 250 000 réfugiés n'avaient pas reçu de rations complètes depuis 2018. Malgré un niveau de financement record de 2,2 milliards de dollars en 2021, les besoins en forte hausse dans la région signifiaient que le PAM devait consacrer près de 5 milliards de dollars à ses opérations en 2022.
110. La Corne de l'Afrique connaissait sa plus grave sécheresse depuis 40 ans, et la saison des pluies à venir, si elle était mauvaise, pourrait laisser jusqu'à 20 millions de personnes dans le besoin. Le PAM investissait dans des mesures d'anticipation à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Burundi, où il collaborait avec les autorités régionales et locales en matière de systèmes de prévision, d'assurance contre les risques et de transferts anticipés. Dans le même temps, l'Éthiopie faisait face à deux situations d'urgence: la guerre dans le nord et la sécheresse dans le sud. Plus de 9 millions de personnes étaient exposées à l'insécurité alimentaire dans les régions du Tigré, d'Amhara et d'Arifan, et 83 pour cent de tous les Tigréens étaient considérés comme étant en situation d'insécurité alimentaire. L'accès restait insuffisant dans le nord de l'Éthiopie, et aucun convoi du PAM n'était entré dans la région depuis le 14 décembre.

111. Le Soudan du Sud connaissait une famine sans précédent, puisque 8,3 millions de personnes avaient besoin d'une assistance et qu'une partie de la population se trouvait déjà en phase 4 ou 5 de l'IPC. La plupart des réfugiés dans la région venaient du Soudan du Sud et avaient été déplacés par le conflit et les inondations dévastatrices récurrentes. De l'autre côté de la frontière, au Soudan, 9,8 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, et le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance pourrait doubler en l'absence de reprise économique et si la récolte n'était pas bonne pendant la première moitié de l'année 2022.
112. Entre autres faits nouveaux encourageants survenus en 2021, le Gouvernement érythréen avait manifesté son intention de collaborer avec le PAM, après une parenthèse de près de 15 ans. Le PAM investissait massivement dans la résilience face aux changements climatiques dans toute la région, notamment aux côtés de la Banque mondiale. Il avait fourni une assistance alimentaire d'un montant de 250 millions de dollars dans la région, et selon une étude récente, chaque dollar qu'il consacrait aux activités liées à la chaîne d'approvisionnement en Afrique de l'Est générait un bénéfice de 2,3 dollars pour l'économie; le PAM avait permis la création de 365 000 emplois en Afrique de l'Est pour la seule année 2021.
113. Une membre du Conseil s'est dite gravement préoccupée par la poursuite du conflit en Éthiopie et a appelé toutes les parties à garantir un accès humanitaire immédiat. Elle a ajouté que la sécheresse dans la Corne de l'Afrique montrait combien il était nécessaire d'entreprendre des activités axées sur le renforcement de la résilience dans des situations complexes. Un autre membre du Conseil a salué l'action menée par le PAM dans la Corne de l'Afrique et souligné la difficulté des choix auxquels ce dernier devait faire face, demandant comment la communauté internationale pouvait unir ses efforts pour attirer l'attention sur la sécheresse et accroître le soutien des donateurs.
114. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leur soutien. Il a déclaré que le PAM continuerait de défendre avec force les populations vulnérables de la Corne de l'Afrique et encouragerait les gouvernements de la région à mener une action de sensibilisation sur l'impérieuse nécessité d'agir pour atténuer les souffrances et prévenir toute nouvelle aggravation de l'insécurité alimentaire.

**2022/EB.1/6            Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2022–2024)**

115. Le Directeur du Bureau du PAM au Burundi a présenté le nouveau plan stratégique provisoire pour le pays, indiquant que, grâce à l'adoption d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires, le PAM serait en mesure d'aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de sécurité alimentaire. Au moyen de cinq effets directs stratégiques, le plan permettrait au PAM de continuer de répondre aux besoins humanitaires tout en renforçant les institutions, en intensifiant le soutien nutritionnel apporté et en favorisant la prise en main des activités par les autorités nationales, ainsi que de promouvoir la durabilité des programmes. Une utilisation accrue des transferts de type monétaire et des technologies numériques innovantes permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions.

116. S'exprimant au nom de sa liste, une membre du Conseil a relevé la réorientation stratégique induite par le plan stratégique de pays provisoire (PSPP), affirmant que ce plan était parfaitement aligné sur les priorités nationales et qu'il tenait compte des risques de conflit et de la dimension nutritionnelle, de manière à réduire les besoins à long terme. Elle s'est félicitée de la plus grande place accordée aux femmes et aux filles dans l'approche fondée sur les systèmes alimentaires, en particulier dans les interventions d'alimentation scolaire utilisant la production locale. L'oratrice s'est en outre félicitée du soutien apporté aux jeunes et aux petits exploitants agricoles. Elle a souhaité obtenir de plus amples précisions sur les moyens envisagés par le PAM pour combler les lacunes concernant les capacités des partenaires coopérants et a invité le bureau de pays et le bureau régional à partager avec d'autres pays, notamment en Afrique, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de gestion des partenaires coopérants.
117. Un autre membre du Conseil s'est dit favorable aux efforts déployés pour améliorer la situation des rapatriés et des personnes déplacées et a encouragé le PAM à collaborer avec le Gouvernement pour faciliter l'accès à la terre et ainsi favoriser l'intégration. Il a recommandé au PAM de continuer de donner la priorité aux programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale en partenariat avec les ministères.
118. Répondant à la question des membres du Conseil, le Directeur de pays a indiqué que, s'agissant des activités d'alimentation scolaire, le PAM travaillait en étroite collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, des institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, et les ONG sur le terrain telles que World Vision. Les besoins des jeunes avaient aussi été pris en compte dans tous les aspects du PSPP, que ce soit dans les activités de renforcement de la résilience, le soutien communautaire ou les interventions nutritionnelles.
119. Le PAM s'était certes efforcé de favoriser l'intégration au moyen d'activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale, qui avaient des effets positifs sur l'éducation, la nutrition et l'agriculture, mais le nombre croissant de rapatriés avait posé des difficultés. De fait, le déficit de financement risquait de contraindre le PAM à réduire les rations destinées aux rapatriés et aux réfugiés d'ici au mois de mai. Il fallait donc se féliciter de l'attention accrue accordée au Burundi et espérer qu'elle permettrait de contribuer aux efforts de mobilisation des ressources nécessaires pour consolider les progrès accomplis ces dernières années.

## **Ressources, questions financières et budgétaires**

### **2022/EB.1/7 Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes**

120. La Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a indiqué qu'en 2021, les allocations accordées au titre du Compte d'intervention immédiate (CII), le mécanisme de financement interne utilisé par le PAM pour être en mesure d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence où des vies étaient en péril, avaient atteint un montant record; une somme de 220 millions de dollars avait été allouée à 49 bureaux de pays, le montant moyen des allocations mensuelles s'élevant à 18 millions de dollars, soit une augmentation de 17 pour cent par rapport à 2020. En conséquence, le CII affichait au début de 2022 un solde extrêmement bas et la direction a proposé que le Conseil soit invité à approuver le prélèvement d'une allocation d'un montant de 30 millions de dollars sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) pour permettre au PAM de continuer à intervenir face aux besoins urgents sans précédent en recourant au CII.

121. Plusieurs membres du Conseil ont approuvé la proposition. Faisant observer que le transfert au CII de fonds provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP était une pratique autorisée par le Conseil, une membre a déclaré qu'elle était favorable à l'utilisation efficiente et efficace des réserves du PAM au service du mandat essentiel de celui-ci et de l'optimisation de l'utilisation des ressources. Elle a demandé à la direction de fournir davantage d'informations concernant le montant des contributions reçues et les soldes du Compte de péréquation des dépenses AAP et du CII lorsqu'elle présenterait des demandes de transfert analogues à l'avenir.
122. Un certain nombre de membres du Conseil ont demandé si le PAM envisageait d'effectuer d'autres prélèvements sur le Compte de péréquation des dépenses AAP en 2022, compte tenu des perspectives humanitaires dans le monde entier. Une membre a souhaité savoir s'il fallait majorer le montant du transfert actuellement proposé. Deux autres membres ont exprimé leur reconnaissance envers les donateurs qui contribuaient au CII et ont appelé le PAM à étudier d'autres solutions de financement novatrices qui lui permettraient de continuer à intervenir dans les situations d'urgence.
123. Répondant aux observations du Conseil, la Directrice adjointe a pris bonne note de la demande d'informations supplémentaires. Le PAM continuait de surveiller les progrès accomplis pour atteindre son objectif, à savoir mobiliser 200 millions de dollars en faveur du CII, grâce à une combinaison de contributions directes et de transferts de fonds. Elle a encouragé les donateurs à contribuer au CII directement afin qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer de nouveaux transferts. Concernant les solutions novatrices, elle a remercié le Conseil d'avoir approuvé d'autres mécanismes de préfinancement et le Mécanisme de gestion globale des vivres, qui constituaient des outils précieux s'agissant de trouver des moyens novateurs de combler les déficits de financement.
124. Le Directeur financier a également appelé les donateurs à contribuer directement au CII car, a-t-il expliqué, les transferts internes étaient des mécanismes de dernier ressort. Il a souligné que le CII représentait le moyen le plus efficace de financer les opérations d'urgence et que son niveau de financement actuel représentait seulement 0,64 dollar pour chaque 100 dollars de financement du PAM. Il a précisé que le document relatif à la proposition de transfert présenté au Conseil lors de la session en cours avait été rédigé avant la clôture annuelle des comptes, raison pour laquelle n'y figuraient pas les données financières qui étaient normalement fournies à l'appui des demandes de transfert au CII de fonds provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP, généralement présentées au Conseil à sa session de juin ou à celle de novembre.
125. Le Directeur exécutif adjoint a expliqué que le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2021 serait confirmé d'ici à la session annuelle du Conseil de 2022 mais que la demande concernant un transfert d'un montant de 30 millions de dollars était considérée comme prudente. Il a aussi indiqué que, compte tenu de l'ampleur actuelle des crises et de la nécessité éventuelle de combler d'autres déficits de financement, il pourrait s'avérer nécessaire de procéder à de nouveaux transferts en faveur du CII d'ici à la session annuelle de 2022 si le compte ne recevait pas de contributions directes suffisantes.

## Rapports d'évaluation

### 2022/EB.1/8 Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles et réponse de la direction

126. L'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles avait fait apparaître que l'emploi des technologies numériques avait contribué à améliorer l'efficacité, l'efficience et la capacité d'adaptation du PAM dans ce type d'environnement, étant entendu toutefois que certaines technologies étaient moins appropriées dans les environnements soumis à des contraintes importantes. La conclusion de l'évaluation était que le PAM ne s'était pas doté d'une vision stratégique d'ensemble pour l'utilisation des technologies numériques, dans laquelle les individus et la protection seraient des préoccupations centrales. Le PAM peinait à trouver le bon équilibre entre une approche centralisée des technologies garantissant l'efficience, la cohérence et la sécurité et une approche adaptée aux réalités locales favorisant l'adaptation et l'innovation. Une autre conclusion a été que le PAM avait consenti des efforts considérables pour gérer les risques liés à la cybersécurité et à la protection des données mais accusait du retard s'agissant de mettre en œuvre les directives. L'investissement dans les compétences numériques du personnel et des partenaires coopérants était insuffisant. De plus, il n'existait pas de processus de suivi systématique de l'utilisation des technologies et de leur performance et le PAM ne s'intéressait que médiocrement aux effets des technologies sur les différents groupes. L'équipe d'évaluation avait formulé sept recommandations liées à des aspects comme la gouvernance, l'approche stratégique, l'allocation des ressources, la gestion des risques, l'inclusion et le développement des capacités.
127. La direction a fait siennes toutes les recommandations et s'est engagée à les appliquer d'une manière interdisciplinaire en prenant certaines mesures, à savoir: l'élaboration d'une nouvelle stratégie du PAM en matière de technologies de l'information; la réalisation d'un examen des instruments de gouvernance en vue de l'amélioration du suivi et du contrôle ainsi que de la gestion des connaissances; et le renforcement des partenariats avec les acteurs humanitaires, notamment à l'appui de l'initiative du Secrétaire général intitulée "Notre programme commun".
128. S'exprimant au nom de sa liste, une membre du Conseil s'est félicitée de la réponse donnée par la direction aux recommandations relatives à la gestion des risques, aux directives et à l'inclusion et s'est déclarée favorable à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information et à l'établissement de circuits institutionnels plus solides pour la transmission des connaissances. Ayant vivement encouragé le PAM à protéger les données confidentielles et à réduire les risques technologiques, elle a ajouté qu'il fallait conduire des formations à l'intention du personnel de tous les niveaux si l'on voulait garantir l'utilisation efficace des technologies. Elle a demandé que le respect par les partenaires coopérants des exigences en matière de protection des données fasse l'objet de vérifications, de même que la disponibilité de ressources suffisantes pour assurer le suivi.
129. Une membre du Conseil s'est déclarée préoccupée par le fait que le développement rapide de l'utilisation des technologies numériques et du traitement des données par le PAM risquait de pénaliser les bénéficiaires en les excluant des processus de prise de décisions fondés sur les technologies, et elle a ajouté qu'elle appréciait les engagements pris par le PAM d'examiner ses politiques, ses normes, ses directives et ses processus. Mentionnant la recommandation 2.2, elle a déclaré que les risques d'utilisation abusive et les problèmes de protection étaient inhérents à l'emploi des technologies numériques et qu'il fallait donc mettre en place de solides mécanismes d'application de l'obligation de rendre compte et de contrôle.

130. Un autre membre du Conseil a fait valoir que la protection des données faisait partie intégrante de la protection et de la sécurité tant des bénéficiaires que du personnel humanitaire et a tiré la sonnette d'alarme concernant les risques posés par la valeur commerciale et politique croissante des données. Il a appelé le PAM à réévaluer les risques potentiels des technologies numériques et à adopter une approche privilégiant le principe de précaution, en vertu de laquelle la protection des personnes démunies prenait le pas sur les gains d'efficacité et d'efficacité. Il s'est félicité de l'engagement pris d'élaborer une nouvelle stratégie avant la fin de 2022 et a encouragé le PAM à se coordonner avec la communauté humanitaire dans son ensemble en ce qui concernait l'utilisation des technologies. Il a enfin prié le PAM de rendre compte des progrès accomplis lors de la session annuelle de 2022.
131. Répondant aux observations des membres du Conseil, le Responsable des systèmes d'information a insisté sur le fait que le PAM adoptait une approche globale pour prendre en compte les conclusions du rapport. Il a pris bonne note des inquiétudes des membres du Conseil concernant la protection des données et la cybersécurité, soulignant l'intérêt potentiel des processus de gouvernance et de la collaboration interdisciplinaire pour régler certains de ses problèmes.
132. La Responsable de la protection des données a déclaré que le PAM prenait déjà certaines mesures en lien avec de nombreux points soulevés par l'évaluation en mettant en œuvre un programme détaillé sur la confidentialité qui comportait l'élaboration d'une stratégie en la matière et l'établissement d'un cadre de gouvernance cohérent, de matériel de formation et de mécanismes d'atténuation des risques et d'application de l'obligation de rendre compte. L'harmonisation avec les autres organismes constituait aussi un élément clé du Plan stratégique du Bureau mondial de la confidentialité.
133. Concernant la demande de présentation d'informations actualisées à la session annuelle de 2022, le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources a proposé que les membres du Conseil soient tenus informés d'une manière informelle et bilatérale sur la mise en œuvre de la réponse de la direction et qu'un point soit fait formellement à une session ultérieure.

**2022/EB.1/9      Rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 et réponse préliminaire de la direction**

134. La Directrice adjointe de l'évaluation a présenté les constatations issues de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19, telles qu'énoncées dans le rapport succinct de l'évaluation. Six aspects étaient mis en relief dans le rapport en vue de leur examen, notamment l'adoption d'une philosophie de la prise en charge du personnel, le rôle du PAM dans la phase de redressement après la COVID-19 et en tant que catalyseur de systèmes, ses activités de plaidoyer à l'échelle mondiale et les dispositifs de gestion dans les situations d'urgence de portée mondiale.
135. La direction a salué la démarche de l'équipe d'évaluation et s'est félicitée de la conclusion de l'évaluation selon laquelle le PAM avait assuré une riposte stratégique et opérationnelle de qualité, qui avait su être à la fois agile et évolutive. Certaines des observations présentées dans le rapport avaient déjà été intégrées dans le nouveau Plan stratégique et la version actualisée de la politique en matière de problématique femmes-hommes. Une fonction de "gardien" avait été instaurée pour gérer les demandes adressées aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays et le PAM était résolu à faire face, notamment dans le cadre d'initiatives menées par le Département de la culture organisationnelle et au titre d'une circulaire du Directeur exécutif sur la mobilisation de renforts, au coût humain élevé que son personnel avait payé lors de la riposte à la pandémie.

136. De nombreux membres du Conseil ont félicité le PAM pour sa réaction rapide face à la pandémie de COVID-19 et ont rendu hommage au dévouement de son personnel. Ils ont constaté que le PAM avait joué un rôle important dans la riposte humanitaire mondiale en fournissant des services communs.
137. Les membres du Conseil ont exhorté le PAM à valoriser les constatations issues de l'évaluation à la faveur de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique et de mesures destinées à optimiser les processus de gestion interne, les capacités d'intervention rapide et les relations avec le personnel, y compris au moyen de l'utilisation plus fréquente de contrats à long terme et d'une meilleure gestion de la performance. Un membre a déclaré que les plans stratégiques du PAM devaient intégrer la préparation à de futures pandémies. Un autre membre a souligné l'utilité des plans et des tests de résistance pour assurer la mise en place de systèmes résilients et évolutifs, y compris les systèmes financiers, les plans stratégiques mondiaux et nationaux et les dispositifs de gestion.
138. Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance des partenariats et de la collaboration interorganisations. Un membre a demandé comment le PAM entendait mettre à profit son rôle de catalyseur de systèmes. D'autres membres ont fait valoir qu'il fallait améliorer la coordination pour éviter les chevauchements d'activités, prévenir la publication de données incohérentes par les différents organismes et clarifier la répartition des responsabilités entre les partenaires, les synergies interorganisations étant dûment prises en compte.
139. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à veiller à ce que les nouvelles politiques sur la problématique femmes-hommes, les opérations en milieu urbain et les transferts de type monétaire soient assorties de directives appropriées sur la protection sociale, et un membre a demandé si la stratégie de 2021 en matière de protection sociale constituait un cadre satisfaisant. Ils ont aussi appelé le PAM à promouvoir l'intégration des programmes de repas scolaires dans les systèmes nationaux de protection sociale au titre des activités de redressement après la COVID-19.
140. Un membre a demandé si les recommandations issues de l'évaluation stratégique de la capacité d'intervention du PAM dans les situations d'urgence, réalisée en 2020, devaient être révisées à la lumière de l'évaluation de la riposte du PAM face à la COVID-19. La transmission de connaissances et l'accent placé sur la mission du PAM consistant à changer la vie ont été cités comme essentiels pour l'après-pandémie.
141. Deux membres du Conseil ont fait l'éloge de l'équipe d'évaluation et de l'approche adoptée. D'autres membres ont demandé un complément d'information sur la conception de la démarche d'analyse évolutive rétrospective sous-tendant l'évaluation, notamment ses points forts et ses points faibles et la façon dont les adaptations en cours et leurs résultats avaient été évalués. Un membre a demandé des renseignements détaillés sur ce qu'il fallait améliorer pour être en mesure de faire face au prochain défi de portée mondiale et a recommandé qu'une distinction plus nette soit établie dans le rapport d'évaluation entre les activités ordinaires du PAM et la charge de travail supplémentaire imputable à la pandémie.
142. Un complément d'information a également été demandé sur les résultats du mécanisme de demande de fonds établi au début de la pandémie, sur les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et sur les mesures prises pour remédier aux défaillances des instruments financiers confrontés à la gestion d'importantes entrées de fonds. Un membre a vivement encouragé le PAM à être plus transparent lorsqu'il communiquait sur l'évolution des besoins en financement auprès des donateurs.

143. Les membres du Conseil ont déclaré attendre avec intérêt la réponse complète de la direction, assortie de calendriers et de précisions concernant la mise en œuvre des mesures prises en lien avec les points portés à leur attention, qui leur serait présentée à la session annuelle de 2022. Ils ont aussi demandé que de nouvelles informations actualisées leur soient communiquées à la deuxième session ordinaire de 2022, qui tiennent compte des conclusions de l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée face à la COVID-19, dont la publication était attendue en septembre.
144. Prenant note de la demande, la Directrice adjointe de l'évaluation a indiqué que le PAM participait très activement au groupe de gestion conjointe de l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire et à la première évaluation à l'échelle du système de la COVID-19. Elle a ajouté que des questions sur la riposte à la COVID-19 avaient été intégrées dans les évaluations de PSP et qu'une synthèse des données concrètes issues de ces évaluations serait compilée en vue d'évaluer l'adaptation du PAM au fil du temps.
145. Répondant aux questions des membres du Conseil concernant la démarche de l'évaluation, la Fonctionnaire principale chargée de l'évaluation a fourni des détails sur la démarche "d'analyse évolutive rétrospective" choisie, qui avait permis aux évaluateurs d'obtenir des informations sur les processus d'adaptation et les environnements dynamiques tout en soumettant la riposte du PAM à une évaluation rigoureuse et axée sur l'utilisation. Étant donné que cette évaluation s'inscrivait dans le prolongement de l'évaluation stratégique de la capacité d'intervention du PAM dans les situations d'urgence, réalisée en 2020, et la complétait, le Bureau de l'évaluation ne jugeait pas utile d'examiner ou d'adapter les recommandations issues de cette dernière. Les membres du Conseil souhaitant en savoir plus sur les constatations issues de l'évaluation, notamment obtenir une description détaillée de l'adaptation des programmes et des domaines à améliorer, ont été invités à consulter le rapport d'évaluation intégral.
146. S'agissant des partenariats, le Conseiller spécial principal auprès du Directeur exécutif adjoint a confirmé que le PAM intégrerait les constatations issues de l'évaluation dans ses examens des partenariats. La riposte à la pandémie avait donné naissance à de nouveaux modèles de collaboration, comme l'adoption de l'approche "Unité d'action des Nations Unies" pour assurer la prestation des services d'évacuation sanitaire et de vaccination sur le terrain, dont le PAM s'inspirerait à l'avenir.

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

147. Le Directeur régional a brièvement présenté la situation en Afrique australe, où le bureau régional avait pour ambition de mieux harmoniser les interventions du PAM avec les priorités des gouvernements et de mettre en place un environnement plus propice à la conduite d'interventions d'urgence efficaces et à la mise en place de moyens d'existence durables grâce à la dynamisation de la production agricole et des systèmes alimentaires, les huit pays à revenu intermédiaire de la région fournissant une grande partie des ressources nécessaires. Les collaborations avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux régionaux avaient été renforcées, notamment celle avec l'Union africaine en vue de la création d'une plateforme de partage de données et d'informations entre les pays africains et de la révision du programme phare de l'Union africaine sur l'avenir du monde rural (*Rural Futures*). Lors du troisième forum sur le développement rural en Afrique, organisé en janvier à Kinshasa par le NEPAD, le PAM avait été confirmé dans son rôle de partenaire stratégique de la dynamique de développement menée par l'Union africaine, et il mettait des experts à la disposition du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Botswana.

148. Les conflits et l'insécurité étaient les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et de la faim dans la région, forçant les habitants à quitter leurs foyers et perturbant l'agriculture et les moyens d'existence. Plus de 50 millions de personnes étaient touchées par l'insécurité alimentaire et 36 millions étaient en phase 3 ou 4 de l'IPC.
149. Dans le nord de Madagascar, frappé par des tempêtes et des cyclones dévastateurs en janvier et en février, le PAM avait fourni une assistance alimentaire à des milliers de personnes évacuées avant les intempéries puis, au lendemain des tempêtes, avait distribué des vivres prépositionnés et une assistance de type monétaire à des milliers de personnes supplémentaires. En sa qualité de chef de file des modules d'action groupée, il avait fourni au Gouvernement et aux partenaires un appui en matière de technologies de l'information et de logistique, et il avait fait appel aux vols assurés par l'UNHAS pour évaluer les dégâts causés par les tempêtes et mettre en place des ponts aériens en provenance et à destination des lieux frappés de plein fouet difficiles à atteindre. Dans le sud du pays, les conséquences de trois années de sécheresse, aggravées par la pandémie de COVID-19 et les inondations et tempêtes récentes, avaient laissé 1,6 million de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire de niveau dit de "crise", notamment 300 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë. L'assistance alimentaire apportée par le PAM et d'autres partenaires permettait d'éviter la catastrophe humanitaire.
150. Dans le sud de l'Angola, où la pire sécheresse depuis quarante ans avait fait basculer 1,6 million de personnes en phase 3 ou 4 de l'IPC, le PAM prévoyait de travailler avec le Gouvernement pour renforcer les capacités et fournir une assistance technique.
151. Au Mozambique, 1,9 million de personnes étaient dans une situation d'insécurité alimentaire de niveau dit de "crise" ou d'"urgence", en particulier dans la province de Cabo Delgado et dans d'autres provinces du Nord accueillant des personnes déplacées. Malgré la difficulté de l'accès humanitaire et les problèmes de financement, le PAM était venu en aide à près de 1 million de personnes en décembre et prévoyait d'en secourir 1,2 million chaque mois en 2022.
152. En République démocratique du Congo, 26 millions de personnes, dont un grand nombre de personnes déplacées, étaient touchées par une insécurité alimentaire aiguë. Le PAM avait atteint 6,3 millions de personnes en 2021 et prévoyait d'en aider 8,6 millions en 2022. Près de 30 pour cent des produits alimentaires distribués en 2021 avaient été achetés localement à des petits agriculteurs mais la violence dans l'est du pays s'était intensifiée, avec des attaques de camps de personnes déplacées et l'enlèvement de travailleurs humanitaires.
153. Les activités menées par le bureau régional en matière d'exploration et d'utilisation des innovations techniques comprenaient en particulier la création d'une plateforme de drones à Johannesburg dont l'objectif était d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise.
154. Le Directeur régional a remercié les donateurs de leur soutien en faveur des interventions d'urgence menées par le PAM dans la région. Actuellement, dans le domaine de la mobilisation de fonds, les deux priorités étaient d'accroître les ressources destinées au renforcement de la résilience et d'inciter les entités du secteur privé de la région et au-delà à établir des partenariats avec le PAM.

155. Les membres du Conseil ont remercié le PAM des efforts qu'il déployait pour faire face aux problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle les plus urgents de la région et ils se sont félicités de l'amélioration de la collaboration du bureau régional avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux régionaux. Ils ont encouragé le PAM à continuer d'appuyer les systèmes alimentaires régionaux en menant les activités suivantes: remédier aux difficultés rencontrées par les petits exploitants, en particulier les femmes; dynamiser la production alimentaire, notamment en centrant les efforts sur l'innovation et l'emploi des jeunes; développer les capacités institutionnelles dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques; et contribuer à la prévention, à l'atténuation et à la résolution des conflits en s'attaquant aux causes profondes de la faim.
156. Concernant des opérations spécifiques, les membres ont approuvé la fourniture d'une assistance humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur et autour de la province de Cabo Delgado au Mozambique, et l'apport de fournitures alimentaires pour le personnel militaire à Madagascar. Un membre a instamment demandé au PAM d'adopter au Mozambique le ciblage fondé sur la vulnérabilité plus rapidement que ce qui était prévu actuellement; de passer à la distribution de demi-rations aux personnes en phase 3 de l'IPC dans le sud de Madagascar comme recommandé dans le plan humanitaire national le plus récent; et de continuer à coordonner les activités et à collaborer avec les autres entités des Nations Unies intervenant au Mozambique.
157. Le Directeur régional a pris note des observations et a expliqué que la distribution de rations entières avait été maintenue dans le sud de Madagascar en raison du passage récent des cyclones mais que la situation serait réévaluée une fois que l'ampleur des dégâts aurait été mesurée. Au Zimbabwe, le PAM travaillait avec la FAO et d'autres partenaires pour mettre sur pied des programmes de renforcement de la résilience tirant parti du potentiel local.

**2022/EB.1/10      Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021) et réponse de la direction**

158. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du plan stratégique établi pour le Zimbabwe pour la période 2017-2021, selon laquelle la mise en œuvre du PSP avait globalement donné satisfaction, le PAM étant intervenu rapidement face à la détérioration de la sécurité alimentaire et à la pandémie de COVID-19. Le Directeur régional pour l'Afrique australe et la Directrice de pays ont remercié la Directrice et son équipe pour leur travail, et indiqué qu'ils souscrivaient aux cinq recommandations issues de l'évaluation, qui avaient servi de base à la conception d'un PSP de deuxième génération pour le Zimbabwe, qui serait présenté au Conseil à sa session annuelle de 2022.
159. Une membre du Conseil a pris la parole pour remercier la Directrice de l'évaluation et se féliciter de ce que le PAM défendait les principes humanitaires et s'engageait à enquêter et à agir en cas d'ingérence dans le processus de ciblage au Zimbabwe. Se référant à certaines constatations issues de l'évaluation, la membre du Conseil s'est dite préoccupée par le fait que la question de l'égalité femmes-hommes n'était pas bien comprise dans le cadre des systèmes alimentaires et que les risques pour la sécurité et la sûreté des femmes recevant des espèces n'étaient pas dûment atténués. Elle a instamment invité le PAM à s'attaquer à ces problèmes, notamment en étoffant sa base de données factuelles sur la problématique femmes-hommes dans le cadre des systèmes alimentaires nationaux.
160. La Directrice de l'évaluation a fait savoir que son bureau procédait à l'ouverture d'un "guichet" d'évaluation consacré aux programmes fondés sur les transferts de type monétaire et la problématique femmes-hommes, qui aiderait à répondre aux préoccupations exprimées par la membre du Conseil. Les premières évaluations d'impact relevant de ce guichet seraient disponibles plus tard dans l'année. Le Directeur régional a réaffirmé sa volonté de tirer des enseignements de l'évaluation.

161. Remerciant le PAM et les membres de son Conseil d'administration pour le soutien qu'ils apportaient à son pays, M. Simon Masanga, Secrétaire permanent du Ministère du service public, du travail et de la protection sociale du Zimbabwe, a déclaré que la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale étaient des priorités absolues pour son Gouvernement, qui s'était investi pleinement dans sa collaboration fructueuse avec le PAM. Il a ajouté que le Gouvernement zimbabwéen se félicitait de la fourniture directe de l'assistance alimentaire par le PAM et avait pris note des constatations issues de l'évaluation.

## **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

162. La Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déclaré que l'un des plus grands risques pour la région était l'invisibilité des nombreuses crises auxquelles elle était confrontée. Souvent, ces crises ne mobilisaient guère l'attention de la communauté mondiale compte tenu des multiples situations d'urgence humanitaire touchant des parties du monde plus pauvres. Elle a aussi cité parmi les autres risques concernant la région en 2022: la crise migratoire régionale, la crise climatique et la recrudescence des inégalités. Du fait de la détérioration des conditions dans cette partie du monde, 14 pour cent de la population (soit 86 millions de personnes) étaient en situation de pauvreté extrême et 75 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire dans les pays où le PAM intervenait.
163. En 2021, le PAM était venu en aide à 7,4 millions de personnes au moyen de transferts directs, achetant localement 81 000 tonnes (93 pour cent) des vivres qu'il avait distribués, notamment 4 pour cent achetés à des petits producteurs, en particulier des femmes; il espérait faire progresser les achats effectués auprès de petits producteurs pour atteindre 10 pour cent d'ici à la fin de l'année 2022. Les innovations comptaient la création d'une plateforme axée sur les interventions nutritionnelles en partenariat avec le Gouvernement colombien et la réalisation d'une étude sur la migration dans le nord de l'Amérique centrale avec l'Organisation des États américains et la Banque interaméricaine de développement. Au lendemain du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en septembre 2021, 14 pays avaient publié des feuilles de route pour la transformation de leurs systèmes alimentaires et dix avaient adhéré à la Coalition pour les repas scolaires créée à l'occasion du sommet. Dix pays avaient participé à des projets de coopération Sud-Sud et à des échanges de données d'expérience. En 2022, le PAM prévoyait de venir en aide à 8,2 millions de personnes et ses besoins en financement s'élèveraient à 776 millions de dollars.
164. Les deux premiers mois de 2022 avaient été marqués par des catastrophes climatiques, notamment des inondations en Colombie, en Équateur, au Guatemala, en Haïti et au Honduras, et par un tremblement de terre et un tsunami au Pérou. Pour atténuer les effets des crises de ce type dans toute la région, le PAM venait en aide à 340 000 personnes en proposant des activités communautaires liées aux pratiques agricoles résilientes face aux aléas climatiques. En République dominicaine, le PAM et le Gouvernement avaient lancé une initiative de financement fondé sur les prévisions, et en El Salvador, le PAM et le Gouvernement avaient produit un podcast donnant des informations sur les calendriers de plantation et de récolte.
165. La riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 comportait la montée en puissance des services logistiques, comme l'approvisionnement alimentaire au Guatemala, l'approvisionnement en articles non alimentaires au Nicaragua et le transport et l'entreposage en Équateur, en Haïti, au Honduras et au Pérou. Le PAM prévoyait d'accroître le nombre de bureaux de pays proposant des services, pour passer d'un en 2020 à dix d'ici à la fin de 2022.

166. Dans la sous-région des Caraïbes, le bureau multipays situé à la Barbade expérimentait des outils et des politiques contribuant à renforcer le rôle joué par le PAM pour changer la vie dans les pays à revenu intermédiaire, et le bureau régional se préparait à l'arrivée de La Niña et de la saison des ouragans en mettant en place un réseau de fournisseurs régionaux et nationaux de produits alimentaires et en prépositionnant des kits d'intervention non alimentaires dans certains pays en collaboration avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.
167. En Haïti, 4,3 millions de personnes (44 pour cent de la population) étaient en situation d'insécurité alimentaire. Le PAM prévoyait d'atteindre 1,4 million de personnes mais l'instabilité croissante, l'activité des gangs, les inondations et les pénuries de carburant créaient des problèmes d'accès et de sécurité. Le PAM avait employé des barges pour transporter 600 tonnes de marchandises à l'intention de 18 partenaires humanitaires, et l'UNHAS avait assuré le transport de 4 000 passagers et de 51 tonnes de fret pour 100 organisations.
168. À Cuba, après la pandémie de COVID-19 et les chocs climatiques, le PAM avait approuvé l'utilisation de ressources internes, à hauteur de 1 million de dollars, pour l'achat de lait en poudre et il avait besoin d'une somme supplémentaire de 2,3 millions de dollars afin d'être en mesure de poursuivre les distributions de lait en poudre aux enfants et de riz aux personnes âgées et aux femmes enceintes au cours des six mois à venir. Le PAM assurait également la chaîne du froid, le transport et l'entreposage à l'appui de la campagne de vaccination publique contre la COVID-19.
169. En Amérique centrale, La Niña exacerbait actuellement les conditions dans le couloir de la sécheresse, tandis que des inondations étaient signalées dans diverses zones. Compte tenu des prévisions estimant à 7 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2022, le PAM s'employait à étendre la couverture de ses programmes, en mettant l'accent sur l'alimentation scolaire, la création d'emplois pour les jeunes, les transferts de type monétaire et le renforcement de la résilience. L'apport d'un appui à 26 coopératives paysannes et à 6 500 petits exploitants, essentiellement des femmes, et notamment le don de containers de stockage réfrigérés expédiés à Cuba depuis l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé au Panama, fournissait un bon exemple de la mise en œuvre de la nouvelle politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes tout en créant une source locale d'aliments pour les opérations du PAM.
170. La migration posait un défi majeur dans de nombreux pays d'Amérique du Sud et, en 2022, le PAM prévoyait de venir en aide à 2 millions de migrants et de réfugiés en Colombie, en Équateur et au Pérou – soit 500 000 de plus qu'en 2021. La Directrice régionale a souligné la solidarité manifestée par les pays accueillant les migrants, notamment avec la mise en place de mesures permettant de les intégrer dans les programmes de protection sociale. Un exemple en était la création du statut de protection temporaire en Colombie. En République bolivarienne du Venezuela, le PAM menait un programme d'alimentation scolaire dans 1 000 écoles et distribuait des rations alimentaires à 110 000 bénéficiaires, prévoyant d'en atteindre 850 000 d'ici à la fin de l'année et de couvrir 11 États.
171. Dans la région, les membres de groupes ethniques autochtones ou d'ascendance africaine faisaient partie des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, représentant 30 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême. Les activités menées par le PAM à leur intention avaient comporté la réalisation d'une enquête nutritionnelle auprès des peuples autochtones et la conduite de projets pilotes sur le recensement des produits ancestraux et le développement de leur production, mobilisant 100 000 personnes en Colombie.

172. Le tour d'horizon s'est achevé par la projection d'une vidéo sur les activités novatrices menées par le PAM dans les Caraïbes concernant la préparation et l'intervention face aux changements climatiques.
173. Un grand nombre des membres du Conseil qui ont pris la parole représentaient des pays de la région. Ils ont déclaré que leurs pays approuvaient l'approche adoptée par le PAM et on fait écho à l'appel lancé par la Directrice régionale pour que les besoins de la région, souvent cachés derrière les indicateurs macroéconomiques des pays à revenu intermédiaire ou élevé, mobilisent davantage l'attention. Un membre a fait valoir que l'accent récemment placé sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix démontrait que la communauté mondiale avait pris conscience de l'intérêt revêtu par les activités de développement pour prévenir les crises futures, ce qui signifiait que l'intervention d'urgence ne devait plus être considérée comme le seul point d'entrée des opérations du PAM dans un pays.
174. Les membres du Conseil se sont félicités des partenariats que le PAM avait établis avec les gouvernements et des entités du secteur privé, qui lui avaient permis de devenir un partenaire clé dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et avaient donné de bons résultats et créé de nouvelles sources de mobilisation de ressources. Accueillant avec satisfaction les activités menées par le PAM, notamment la préparation aux catastrophes et l'apport d'une assistance alimentaire d'urgence aux migrants, les membres ont déclaré que les priorités étaient le renforcement de la gestion des catastrophes, la protection sociale et la gestion et la coordination des chaînes d'approvisionnement, en particulier avant le début de la saison des ouragans. Une membre a souligné que, outre les inégalités socioéconomiques au sein des pays, la région était également caractérisée par des inégalités entre pays du point de vue de l'accès aux marchés et aux ressources financières.
175. Plusieurs membres du Conseil ont fait valoir que certains pays de la région pouvaient potentiellement servir de modèles à d'autres pays du monde entier en partageant, dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire, les bonnes pratiques et les stratégies qu'ils avaient mises au point avec le PAM ainsi que leur expérience en la matière.
176. Le Directeur exécutif adjoint s'est réjoui de constater que le Conseil reconnaissait qu'il fallait financer et mettre en œuvre dans la région davantage d'interventions du PAM relatives au développement et de nature à changer la vie. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil de leur soutien et a répété que le PAM était résolu à rechercher davantage de financements durables auprès du secteur privé, des fonds internationaux, des fondations et d'autres donateurs nouveaux ou existants. Les gouvernements de la région fournissaient 23 pour cent des fonds requis par le PAM.

**2022/EB.1/11      Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021) et réponse de la direction**

177. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021), dont la conclusion était que le PSP avait été performant, le bureau de pays se positionnant sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix et jouant un rôle de chef de file dans les situations d'urgence. Des améliorations étaient cependant souhaitables en ce qui concernait l'adoption d'une approche visant à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes dans le cadre des programmes et des partenariats, la durabilité, la transposition à plus grande échelle des projets pilotes et l'emploi par le bureau de pays des données factuelles tirées de la mise en œuvre du PSP pour éclairer les décisions stratégiques.

178. La Directrice régionale a indiqué que les six recommandations issues de l'évaluation étaient prises en compte dans la formulation d'un PSP de deuxième génération pour El Salvador, qui serait présenté au Conseil à sa session annuelle de 2022. Le Directeur de pays a brièvement évoqué les mesures qui étaient prises pour appliquer les recommandations.
179. Les membres du Conseil ont félicité le bureau de pays pour les résultats obtenus, pour sa souplesse s'agissant de s'adapter à la situation en rapide évolution provoquée par la pandémie de COVID-19 et pour sa détermination à appliquer des approches participatives au renforcement des moyens d'existence et de la résilience face aux aléas climatiques. Ils ont accueilli avec satisfaction les recommandations portant sur l'adoption d'une approche visant à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes dans le cadre des programmes et des partenariats, sur le renforcement des capacités avec les partenaires et sur la gestion et l'utilisation des informations et des éléments factuels. Ils attendaient avec intérêt de voir comment les recommandations seraient appliquées dans le PSP à venir.
180. Un membre a déclaré que les constatations issues de l'évaluation faisaient ressortir le peu d'attention manifestée par la communauté mondiale à l'égard des besoins de la région Amérique latine et Caraïbes, le rôle central que les grands donateurs jouaient dans l'orientation du programme multilatéral de ces dernières années et les difficultés auxquelles le PAM se heurtait lorsqu'il lui fallait combler des déficits de financement. Une autre membre a fait valoir que les conclusions démontraient l'importance du PAM en tant que partenaire clé dans le domaine du développement et elle a appelé les donateurs à accroître leur soutien en faveur des activités destinées à faire face aux changements climatiques et à remédier aux inégalités femmes-hommes et exhorté le PAM à renforcer son travail de plaidoyer pour la mobilisation de contributions multilatérales souples.
181. La Directrice de l'évaluation a remercié le bureau de pays et le bureau régional de leur participation à l'évaluation et de leur détermination à obtenir des résultats dans des circonstances difficiles. Elle a déclaré avoir particulièrement apprécié les ateliers interactifs de parties prenantes auxquels elle avait participé avec le personnel du bureau de pays et des partenaires nationaux. L'évaluation de la situation en El Salvador faisait partie des premières à être réalisées au titre du guichet d'évaluation d'impact du PAM sur les transferts de type monétaire et la problématique femmes-hommes; il s'agissait d'évaluer les interrelations entre, d'un côté, l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, et de l'autre, les programmes fondés sur les transferts de type monétaire. La Directrice régionale a souligné que la problématique femmes-hommes jouait un rôle important dans les causes profondes de l'insécurité alimentaire touchant la région et une stratégie et des outils de communication à ce sujet seraient intégrés dans le PSP à venir.
182. Mme K. de Palma, Directrice générale de l'Agence présidentielle pour la coopération internationale d'El Salvador, a déclaré que son Gouvernement était satisfait de sa collaboration avec le PAM et était déterminé à travailler avec celui-ci à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources et à la formulation des priorités de développement.

**2022/EB.1/12      Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021) et réponse de la direction**

183. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021), dont la conclusion était que des progrès avaient été accomplis sur la voie de l'obtention des effets directs stratégiques attendus du PSP mais que l'attention accordée aux besoins des personnes jeunes et vulnérables avait été insuffisante et l'utilisation des résultats du PSP à des fins d'apprentissage avait été limitée. En outre, les déficits de financement et les effets de la pandémie de COVID-19 avaient compromis l'obtention de certains résultats, notamment en lien avec l'égalité femmes-hommes et le développement à long terme.

184. La Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a accueilli avec intérêt les constatations issues de l'évaluation ayant trait aux résultats satisfaisants et aux domaines à améliorer. La Directrice de pays a brièvement décrit les mesures dont la mise en œuvre était prévue pour appliquer les quatre recommandations. Ces dernières seraient prises en compte lors de l'élaboration d'un nouveau PSP qui serait présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2022.
185. Les membres du Conseil se sont félicités des constatations issues de l'évaluation portant sur l'harmonisation du PSP avec les priorités nationales et les plans des Nations Unies et sur la place centrale accordée à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment grâce à l'expansion des programmes d'alimentation scolaire et des partenariats visant l'amélioration de la durabilité et de la résilience. Ils ont exhorté le PAM à s'attacher davantage à répondre aux besoins des personnes jeunes et vulnérables, en particulier les jeunes femmes.
186. Des membres représentant des pays de la région ont déclaré que les constatations issues de l'évaluation démontraient encore une fois les conséquences du manque de visibilité internationale dont souffrait la région, notamment l'insuffisance des financements en faveur des activités n'ayant pas de lien direct avec des opérations d'urgence, comme la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire national. Ils ont instamment demandé au PAM de poursuivre son action de mobilisation de ressources, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les membres ont fait valoir que de nombreux pays de la région avaient des ressources financières limitées mais possédaient en revanche une expérience, des modèles de bonnes pratiques et d'autres ressources qu'ils pouvaient partager à l'intérieur de la région et au-delà. Un membre a demandé un complément d'information sur les prévisions de financement du PAM et sur la façon dont celui-ci prévoyait de faire face aux déficits financiers potentiels, notamment en lien avec les programmes d'alimentation scolaire.
187. La Directrice de l'évaluation a répondu que le rapport d'évaluation intégral fournissait davantage d'informations sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au Honduras, question qui avait d'ailleurs été examinée lors de l'évaluation de la politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2021. Elle a fait savoir que le Gouvernement hondurien avait fourni 22,1 pour cent des fonds requis pour la mise en œuvre du PSP et elle a remercié le bureau de pays et les partenaires nationaux de leur participation à l'évaluation.
188. La Directrice régionale a déclaré que la création d'un programme d'alimentation scolaire universel et l'amélioration des programmes de protection sociale seraient intégrées dans le PSP à venir. Le bureau de pays avait reçu seulement 40 pour cent des financements nécessaires pour les six mois à venir.
189. Le représentant du Honduras a remercié le Bureau de l'évaluation pour son travail et a fait part de la détermination de son pays à poursuivre sa collaboration avec le PAM dans le cadre du PSP à venir.

**2022/EB.1/13 Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026)**

190. Le Directeur de pays par intérim du bureau multipays pour les Caraïbes anglophones et néerlandophones a présenté le plan stratégique multipays (PSMP) pour les Caraïbes (2022-2026), région dans laquelle l'insécurité alimentaire avait considérablement progressé en raison des effets de la COVID-19 venus s'ajouter à ceux des chocs climatiques et économiques. Sur la base de consultations avec les parties prenantes et conformément au Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PSMP s'attaquait aux sources de vulnérabilité de 22 petits États insulaires en développement et répondait aux besoins de ces derniers en prévoyant des activités dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'innovation et la préparation aux catastrophes et l'intervention en cas de crise.
191. Soulignant la menace que les changements climatiques faisaient peser sur les pays des Caraïbes, les membres du Conseil ont approuvé la place centrale attribuée dans le PSMP à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation aux situations de crise. Ils ont encouragé le PAM à promouvoir les partenariats et la transmission de connaissances entre les gouvernements de la région et à jeter des passerelles entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Une membre du Conseil a salué les efforts visant à améliorer la durabilité des mesures de préparation et à renforcer les capacités d'intervention régionales et nationales. Un autre membre a appelé les gouvernements à utiliser les mécanismes de protection sociale existants pour fournir une assistance en cas de choc.
192. Une membre du Conseil a demandé un complément d'information sur le renforcement des capacités du personnel d'intervention local et sur les activités menées afin de remédier aux problèmes logistiques empêchant la livraison et le déploiement en temps utile des fournitures destinées aux petits États insulaires en développement.
193. Le Directeur de pays par intérim a confirmé que la coopération Sud-Sud, essentiellement au sein de la région des Caraïbes, constituait une composante clé du PSMP. Elle concernait notamment le renforcement des capacités aux niveaux national, infranational et communautaire dans le cadre des partenariats solides que le PAM avait établis avec les intervenants nationaux chargés de la gestion des catastrophes et de la protection sociale dans la région.
194. Même en l'absence de choc, la logistique posait des problèmes majeurs dans les Caraïbes, et les ports et autres infrastructures n'étaient pas équipés pour supporter les chocs d'origine climatique. Le PAM travaillait avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et les gouvernements à renforcer les capacités et à tirer parti des alliances sous-régionales entre pays. De plus, le prépositionnement de fournitures et de matériel garantissait la capacité du PAM à intervenir dans la région.
195. Après l'approbation du PSMP, le Conseil a écouté une déclaration prononcée par Mme Mia Mottley, Premier Ministre de la Barbade, qui a plaidé pour l'utilisation d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel afin de mieux rendre compte des problèmes complexes auxquels les petits États insulaires en développement étaient confrontés et d'aider ces derniers à accéder plus facilement aux aides. Ajoutant qu'il fallait mettre au point de nouvelles approches en matière d'intervention après une catastrophe et de préparation aux situations d'urgence, elle a entériné le PSMP et remercié le PAM de ses contributions positives dans la région.

## Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

196. Le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a expliqué que face à l'explosion des besoins humanitaires entraînée par les conflits, les chocs climatiques, les catastrophes naturelles et l'effondrement de l'économie, le nombre de bénéficiaires enregistrés par le PAM dans la région avait augmenté de 40 pour cent en 2021.
197. Au Myanmar, une personne sur quatre était en situation d'insécurité alimentaire. Les conditions de vie continuaient de se dégrader en raison de la hausse des prix des aliments et des combustibles, de l'accès limité aux services de base et de l'intensification d'un conflit ouvert. En 2022, le PAM prévoyait d'atteindre 4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Cependant, concrètement, l'accès aux personnes nouvellement déplacées était refusé; le PAM demandait qu'une action internationale concertée soit menée pour garantir un accès humanitaire sûr et sans restriction à toutes les personnes dans le besoin au Myanmar.
198. Le PAM était venu en aide à près de 900 000 réfugiés rohingya à Cox's Bazaar en 2021, notamment en fournissant des bons électroniques et, dans les camps, des aliments frais produits localement. Dans l'espoir d'enrayer la progression de la malnutrition sur l'île de Bhasan Char, le PAM avait fourni des aliments nutritifs spécialisés pour trois mois fin 2021. Il apportait également une assistance aux membres vulnérables de la communauté hôte.
199. En Afghanistan, l'assistance du PAM avait été multipliée par dix depuis août 2021. Les effectifs avaient augmenté de 25 pour cent: un quart des nouvelles recrues était des femmes, et tout le personnel féminin du PAM en Afghanistan travaillait. Les programmes d'alimentation scolaire et les interventions destinées aux femmes, comme les formations professionnelles, étaient prioritaires. Cependant, les opérations accusaient un déficit de financement de plus de 1,5 milliard de dollars pour 2022. Avec 80 pour cent des ménages réduisant déjà leur alimentation pour surmonter la pauvreté croissante, les conséquences potentielles d'un déficit de financement étaient extrêmement graves. Outre l'aide humanitaire, il était donc vital que la communauté internationale détermine les moyens de favoriser le redressement économique.
200. Les membres du Conseil ont rendu hommage au PAM pour ce qu'ils ont appelé son travail infatigable dans des circonstances particulièrement difficiles. Ils se sont félicités de la montée en puissance des opérations en Afghanistan et ont demandé au PAM de continuer à plaider pour la mise en œuvre sans restriction des programmes humanitaires dans tout le pays. Un membre s'est réjoui de savoir que l'apport d'un appui en faveur des femmes continuait à être privilégié en Afghanistan et que le recrutement de personnel féminin avait augmenté. Un autre membre a insisté sur le fait que l'alimentation scolaire constituait un instrument vital pour le renforcement de la sécurité alimentaire et l'élimination de la malnutrition.
201. Concernant le Myanmar, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à renforcer les liens entre les programmes d'urgence et les autres initiatives liées à la sécurité alimentaire et à la protection sociale afin de protéger les populations vivant en dehors des zones de conflit.
202. Un membre du Conseil a remercié le PAM de sa souplesse et de sa détermination à trouver des solutions novatrices pour remédier aux retards de livraison des produits au Bangladesh, ainsi que de l'appui en matière de télécommunications d'urgence fourni au lendemain de l'éruption volcanique et du tsunami ayant frappé les Tonga. Plusieurs membres ont vivement encouragé le PAM à renforcer la mobilisation de ressources à l'appui des activités qu'il mène dans la région Asie et Pacifique et à développer ses partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et les partenaires du développement.

203. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil de leur soutien. En Afghanistan, le Ministère de l'économie avait récemment promulgué des directives de non-interférence qui facilitaient la traversée des provinces; d'une manière générale, il n'y avait pas de problèmes majeurs liés à l'accès ou aux interférences en Afghanistan.
204. Le Directeur régional est convenu qu'il fallait mener simultanément des programmes humanitaires et des programmes à long terme au Myanmar pour enrayer le recul observé en matière de développement humain; le PAM souhaitait introduire à la mi-2022 une approche de protection sociale dans ses opérations relatives à la sécurité alimentaire en milieu urbain. Concernant Bhasan Char, les distributions générales de vivres et les services nutritionnels étaient assurés pour la plupart sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de même que les activités de développement des moyens d'existence de base. L'intensification récente du dialogue mené au sein de la communauté internationale concernant l'adoption d'une approche plus systématique pour venir en aide à l'île était particulièrement bienvenue.
205. Le PAM continuerait à centrer ses efforts sur la mobilisation de ressources en faveur de la région, notamment auprès des institutions financières internationales. Néanmoins, les besoins étaient tels qu'il faudrait très probablement hiérarchiser les priorités en matière d'assistance en 2022, ce qui pourrait avoir des conséquences potentiellement graves pour certains bénéficiaires.

## **Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord**

206. La Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a fait un tour d'horizon des activités menées dans la région en commençant par fournir des informations actualisées sur les mesures prises par le PAM face à la crise en cours en Ukraine. Le PAM avait mobilisé trois semaines plus tôt une première équipe chargée de lancer les préparatifs pour la survenue éventuelle du scénario qui se déroulait actuellement. Les opérations seraient dirigées depuis les pays voisins jusqu'à ce qu'il devienne possible de travailler en Ukraine. Dans le cadre de ces préparatifs, le PAM avait mis en place une zone de regroupement et des capacités logistiques en Pologne et ferait la même chose dans le reste de la région afin d'appuyer une réponse coordonnée et d'établir des chaînes d'approvisionnement ininterrompues pour l'assistance humanitaire destinée aux personnes touchées par le conflit.
207. Le PAM était prêt à aider les personnes fuyant le conflit, tant aux frontières qu'en Ukraine également si les conditions d'accès le permettaient. Il s'employait à établir des relations avec des ONG, des groupements de la société civile et des églises à l'intérieur de l'Ukraine, afin d'appuyer leurs interventions sur le terrain. Dans le cadre de ses chaînes d'approvisionnement, le PAM était prêt à mobiliser des produits alimentaires dans le pays par l'intermédiaire de réseaux de boulangeries et de détaillants ainsi qu'au moyen de la distribution de bons partout où les produits alimentaires étaient disponibles dans les rayons des magasins. Une combinaison d'appui monétaire et d'appui en nature serait fournie.
208. L'Ukraine étant un fournisseur majeur de blé pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le conflit aurait probablement de graves répercussions sur la sécurité alimentaire dans la région et au-delà, notamment en Libye, au Maroc, en Tunisie, en Turquie, au Liban et en Égypte.

209. La Directrice régionale a aussi présenté un résumé des réalisations du PAM au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2021, année durant laquelle il était venu en aide à 28 millions de personnes dans la région, soit 89 pour cent des bénéficiaires prévus. La famine avait été évitée au Yémen et au Liban, et un système de protection sociale permettant au Gouvernement de fournir de manière indépendante un soutien aux ressortissants libanais vulnérables avait été établi. Un nouveau couloir de distribution avait été créé dans le nord-ouest de la République arabe syrienne; à Gaza, des transferts monétaires par téléphonie mobile effectués à grande échelle avaient contribué à assurer la stabilité après un embrasement du conflit en mai.
210. Malgré ces bons résultats, de formidables défis en matière de sécurité alimentaire s'annonçaient pour l'avenir, attisés par les conflits, les impasses politiques, l'effondrement économique et l'envolée des prix des aliments et des combustibles. Selon les estimations, 42 millions de personnes étaient confrontées à la faim dans la région. Avant le déclenchement de la crise en Ukraine, le PAM avait pour objectif de venir en aide à 32 millions de personnes en 2022 pour un coût de 4,9 milliards de dollars. Cependant, compte tenu des déficits de financement majeurs se profilant à l'horizon, les interventions menées par le PAM face aux crises touchant le Yémen, la République arabe syrienne et la Libye étaient menacées et la réduction des rations destinées à des populations vulnérables, notamment les réfugiés, était déjà en cours. Dans le cadre de sa mise en œuvre du nouveau Plan stratégique, le bureau régional prévoyait de centrer ses efforts sur cinq domaines afin d'optimiser l'impact de ses activités. Des informations plus détaillées sur cette approche seraient fournies au Conseil à sa session annuelle de 2022.
211. De nombreux membres du Conseil ont félicité le PAM pour la rapide montée en puissance de son intervention face à la crise en Ukraine. Un membre a demandé des informations actualisées sur les négociations relatives à l'accès aux zones récemment exposées à des combats actifs. Un autre membre a demandé que des informations soient régulièrement communiquées par écrit sur les opérations.
212. Exprimant leurs préoccupations relatives aux multiples menaces pesant sur la sécurité alimentaire dans la région, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les cinq priorités stratégiques mentionnées par la Directrice régionale. Ils ont cité l'Iraq comme un exemple de transition réussie entre les opérations d'urgence et le renforcement des capacités nationales. Un membre du Conseil a remercié le PAM de continuer à venir en aide aux personnes déplacées et aux réfugiés en Iraq et à faire en sorte que l'assistance arrive même dans les situations instables. Il a exhorté le PAM à mobiliser davantage de ressources pour prévenir les ruptures d'approvisionnement et l'a encouragé à poursuivre son action de plaidoyer concernant les missions transfrontières et les missions à travers les lignes de front en République arabe syrienne, à l'approche du vote du Conseil de sécurité sur la question prévu en juillet.
213. S'agissant du financement, de nombreux membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude face aux déficits financiers importants, touchant en particulier le Yémen. Un membre a appelé les donateurs à fournir davantage de financements souples et à renforcer la capacité du PAM à prendre des mesures d'anticipation. Un autre membre a demandé comment le PAM entendait s'assurer que l'assistance parvenait aux personnes les plus vulnérables. Un troisième membre a plaidé pour la mobilisation de ressources dans le cadre d'une conférence de haut niveau pour les annonces de contributions en faveur du Yémen qui aurait lieu le 16 mars à Genève.
214. Une membre du Conseil a préconisé une modification de l'approche adoptée au Yémen, avec l'attribution d'une plus large place à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

215. Répondant aux observations et aux questions des membres du Conseil, la Directrice régionale a confirmé que des négociations relatives à l'accès en Ukraine avaient lieu au plus haut niveau à New York, avec la participation du Secrétaire général de l'ONU. Le PAM avait publié deux rapports de situation sur l'Ukraine et continuerait à produire des rapports quotidiens et à communiquer des informations spécifiques aux donateurs qui en feraient la demande.
216. Le PAM continuerait à plaider pour la conduite d'opérations à travers les lignes de front en République arabe syrienne. Au Yémen, il travaillait en étroite collaboration avec les autorités pour faire en sorte que l'assistance parvienne aux personnes qui en avaient le plus besoin. Le PAM était conscient qu'il fallait protéger les activités relatives à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix au Yémen, qui étaient financées par des contributions spécifiques de certains donateurs.
217. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que le PAM avait avancé un montant de plus de 16 millions de dollars pour les opérations relatives à l'Ukraine et que l'argent avait été mobilisé en utilisant les fonds multilatéraux en guise de garantie, faute d'annonces de contributions spécifiques. Le PAM devait disposer d'informations plus précises sur les contributions qui seraient fournies en faveur des opérations relatives à l'Ukraine afin de pouvoir débloquer les fonds multilatéraux. De plus, il était essentiel que des contributions confirmées soient fournies en faveur des opérations confrontées à des déficits de financement extrêmes si l'on voulait que le PAM continue à limiter les souffrances dans le cadre d'autres crises urgentes, notamment au Yémen, en République arabe syrienne et en Afghanistan.

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest (suite)**

### **2022/EB.1/14 Plan stratégique de pays – Cameroun (2022-2026)**

218. La Directrice de pays a présenté le PSP de deuxième génération pour le Cameroun, couvrant la période 2022-2026, et a déclaré qu'il marquait un tournant dans les efforts déployés par le PAM et le Gouvernement pour répondre aux besoins humanitaires persistants du pays. Le PSP, qui reposait sur des consultations avec les parties prenantes ainsi que sur une évaluation et un audit du précédent PSP, ciblait 1,6 million de personnes pour l'apport d'une assistance directe.
219. Faisant part de leur inquiétude concernant la dégradation de la situation au Cameroun, les membres du Conseil ont accueilli le PSP avec satisfaction et bon nombre d'entre eux se sont félicités de son harmonisation avec les priorités nationales et celles du système des Nations Unies dans le pays. Le PSP avait un objectif ambitieux qui était de combiner les interventions d'urgence et les interventions visant à renforcer la résilience et à s'attaquer aux causes profondes de la faim, notamment grâce à l'expansion des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale en collaboration avec le Gouvernement. Le PAM s'employait à renforcer la capacité du bureau de pays à obtenir des résultats dans un environnement difficile. Plusieurs membres ont donné à entendre que l'expérience du PAM au Cameroun pouvait servir d'exemple quant à la façon de concrétiser son double mandat en créant un "cycle vertueux" dans lequel les interventions d'urgence contribuaient au développement et les activités de développement réduisaient la nécessité de recourir aux interventions d'urgence par la suite.

220. Étant donné que le Cameroun apparaissait comme le pays d'une crise humanitaire "oubliée" éveillant peu l'intérêt des donateurs, les membres ont salué les efforts déployés par le PAM pour diversifier ses sources de financement, notamment en faisant appel aux institutions financières internationales, tout en renforçant ses partenariats avec les donateurs existants. Ils ont encouragé le PAM à continuer dans ce sens, en centrant ses efforts sur les cinq effets directs stratégiques du PSP pour mener conjointement avec d'autres organisations d'aide humanitaire des actions de sensibilisation visant à faire connaître les besoins du Cameroun et à défendre et faire respecter les principes humanitaires, notamment l'indépendance.
221. Les membres se sont félicités des progrès réalisés par le PAM concernant le profilage socioéconomique des réfugiés et des ménages vulnérables et l'établissement d'une plateforme de ciblage commune avec le HCR. Ces initiatives avaient amélioré le ciblage des bénéficiaires. Un membre a toutefois fait observer que le ciblage des activités promouvant l'autonomie et les solutions durables devait reposer toujours et avant tout sur les besoins plutôt que dépendre de la nature, prolongée ou soudaine, des crises touchant les bénéficiaires. Les membres ont demandé un complément d'information sur le partenariat du PAM avec le HCR et sur la collaboration relative au renforcement de la résilience avec les autres organismes ayant leur siège à Rome.
222. Les membres ont également demandé des informations supplémentaires sur les points suivants: ce que prévoyait le PAM pour choisir les groupes de bénéficiaires prioritaires en cas de déficit de financement; la façon dont l'expansion des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale éclairerait l'expansion par le Gouvernement de l'alimentation scolaire au-delà de la région de l'Extrême-Nord; l'allocation de 85 pour cent du budget du PSP aux interventions en cas de crise, ventilée par type de crise, par zone et par groupe de population; les activités liées à la problématique femmes-hommes auxquelles 15,2 pour cent du budget étaient affectés; la nouvelle permanence téléphonique pour le signalement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, avec le nombre de plaintes reçues chaque année et les suites qui y avaient été données; et l'assurance que l'utilisation de l'UNHAS pour transporter du fret pour le compte du Gouvernement selon le principe du recouvrement des coûts était compatible avec les perceptions de l'indépendance et de la neutralité de l'UNHAS.
223. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil de leurs observations. Elle a déclaré que le PAM prévoyait de développer le renforcement de la résilience malgré des ressources limitées. Par exemple, le PAM et la FAO travaillaient avec une institution financière internationale pour formuler un programme conjoint de renforcement de la résilience. De plus, le groupe de travail des organismes ayant leur siège à Rome avait mis en commun les compétences des trois organismes et étudié les moyens de mobiliser des fonds en faveur d'activités conjointes de renforcement de la résilience. Le PAM avait élaboré avec la FAO, le HCR et d'autres organismes de l'équipe de pays des Nations Unies une stratégie commune en matière de renforcement de la résilience.
224. Dans le cadre des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale, le PAM et le Ministère de l'agriculture et du développement rural avaient lancé des projets locaux de production agricole, notamment pour la confection de yaourts.
225. Le PAM et le HCR s'employaient avec les autorités locales à trouver des moyens d'affiner les critères de ciblage sur la base des besoins et des profils économiques des bénéficiaires, de sorte à pouvoir ajuster ces critères en cas de déficit de financement. La réduction des rations compromettrait les apports alimentaires des réfugiés mais représentait actuellement la seule façon viable de faire face aux déficits de financement.
226. La permanence téléphonique pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles recevait plus de 1 000 signalements par mois, dont 99 pour cent étaient réglées en moins de trois semaines.

227. Après l'approbation du PSP, M. Gabriel Mbairrobe, Ministre camerounais de l'agriculture et du développement rural, a remercié le Conseil pour le soutien qu'il apportait à la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Il a déclaré que le Gouvernement camerounais prendrait toutes les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité des homologues participant à la mise en œuvre du PSP. Le PAM était un acteur majeur s'agissant d'épauler le Gouvernement en renforçant les capacités techniques, et le Ministre a remercié la Directrice de pays pour sa coopération.

## Questions d'administration et de gestion (suite)

### 2022/EB.1/15 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

228. Le Responsable du contrôle des risques et Directeur de la Division de la gestion globale des risques, a présenté le document relatif aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM publiés en 2021, en déclarant que le PAM appréciait à leur juste valeur les travaux du CCI et était résolu à mettre en œuvre les recommandations de celui-ci, notamment en créant une fonction de coordonnateur du CCI dépendant directement de la direction, en assurant le suivi de l'application des recommandations du CCI, et en ajoutant des liens vers les rapports du CCI dans les rapports annuels présentés au Conseil. Le document portait sur quatre nouveaux rapports du CCI; les recommandations issues d'un cinquième rapport, sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies, avaient été présentées au Conseil à sa session annuelle de 2021.
229. Sur les 29 recommandations encore en suspens début 2021, le PAM en avait intégralement appliqué et clos 28, soit 97 pour cent, le pourcentage le plus élevé depuis 2013. Le CCI avait formulé 21 nouvelles recommandations en 2021; les réponses aux cinq recommandations adressées au Conseil avaient été élaborées en consultation avec un groupe de travail de suppléants au Bureau du Conseil d'administration.
230. En 2022, cinq examens du CCI étaient en cours. Les thèmes en étaient les suivants: la fonction de déontologie, la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la continuité des opérations, les mécanismes internes de recours préalable à la saisine d'un tribunal, et les dispositifs d'application du principe de responsabilité.
231. S'exprimant au nom d'une liste, un membre a encouragé le PAM à continuer d'assurer le suivi de l'application des recommandations du CCI et a regretté que le PAM n'ait approuvé que partiellement certaines recommandations du CCI concernant les pays en développement sans littoral, ajoutant que ces pays devaient bénéficier d'une attention particulière compte tenu de leurs besoins. La durabilité environnementale était une autre priorité de sa liste qui demandait que les résultats relatifs à ce domaine figurent dans le rapport annuel sur les résultats du PAM. Le membre du Conseil a recommandé qu'au titre des activités qu'il mène pour garantir la durabilité environnementale de ses achats locaux, le PAM mette en œuvre avec les petits producteurs des projets ayant trait à la production durable sur le plan environnemental. Elle a aussi encouragé le PAM à continuer d'améliorer le suivi, en profitant des synergies avec les partenaires, et à poursuivre ses travaux de recherche en sa qualité de chef de file en la matière, notamment en adhérant avec les autres organismes ayant leur siège à Rome à des règles communes.

232. Le Responsable du contrôle des risques et Directeur de la Division de la gestion globale des risques, le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement, et l'Économiste en chef et Directeur de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi ont répondu aux points soulevés, expliquant que l'approche adoptée par le PAM pour la formulation et la mise en œuvre des PSP était consultative, détaillée et adaptée aux besoins de chaque pays, y compris les pays en développement sans littoral, et que ses travaux d'évaluation et d'analyse prenaient en compte les effets de l'enclavement sur l'insécurité alimentaire. La politique du PAM en matière d'achats locaux et régionaux et sa politique environnementale comportaient des éléments visant à assurer que les achats avaient des retombées sociales, économiques et environnementales positives et sa politique en matière de changements climatiques favorisait les interventions aidant les petits exploitants et les autres communautés vulnérables à s'adapter aux changements climatiques. Les résultats des travaux de recherche éclairaient la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques, des programmes et des opérations du PAM; la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi avait été créée en 2019 et la recherche avait été intégrée dans le Plan stratégique du PAM. Tous les travaux de recherche du PAM faisaient l'objet d'un examen par les pairs, le PAM se conformait aux directives relatives à la communication établies par l'UNESCO, et une stratégie de publication interdépartementale permettait de hiérarchiser les priorités en matière de recherche aux niveaux national et mondial. Le PAM était un chef de file mondial en matière de collecte de données et d'établissement de plateformes ouvertes pour la recherche analytique et il mettait en commun les résultats de ses travaux de recherche avec les autres organismes des Nations Unies, le monde universitaire, la société civile et d'autres partenaires.

## Résumé des travaux du Conseil d'administration

### **2022/EB.1/16      Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration**

233. Le Président a fait savoir que le Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil avait rédigé un résumé de ladite session et qu'un projet en avait été communiqué en février 2022 aux membres du Conseil, lesquels avaient fait plusieurs suggestions de révisions qui avaient été prises en compte dans le document final présenté au Conseil pour examen. Le Conseil a ensuite approuvé le résumé.

### **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

234. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a fait observer que la session en cours, comme les sessions précédentes, s'était déroulée harmonieusement sur le plan technique et il a remercié le Secrétariat et le personnel technique de l'appui précieux qu'ils apportaient au Conseil. Il a attiré l'attention sur quelques-unes des discussions qui avaient eu lieu pendant la session, notamment la manifestation de haut niveau sur l'alimentation scolaire marquée par la participation de la Première Dame du Burundi et les débats sur le nouveau Cadre de résultats institutionnels qui permettrait au PAM de mesurer ses résultats concernant la mise en œuvre de ses plans stratégiques, les questions opérationnelles comme les PSP, et l'évaluation de ces éléments.

235. Le Rapporteur a ensuite confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de compilation des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la présente session correspondaient à celles qui avaient été approuvées pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil le jour suivant et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps utile.

## ANNEXE I

### Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Le Conseil a décidé, en raison de la pandémie de COVID-19 et conformément aux dispositions de l'article I.4 de son Règlement intérieur, de tenir sa première session ordinaire de 2022 par la voie numérique du 28 février au 2 mars 2022.

*28 février 2022*

### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*28 février 2022*

### Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu à l'unanimité S. E. M. Md. Shameem Ahsan (Bangladesh, Liste B) aux fonctions de Président pour un mandat d'un an.

Le Conseil a également élu à l'unanimité S. E. M. Youssef Balla (Maroc, Liste A), S. E. M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine, Liste C) et S. E. M. Marcel Beukeboom (Pays-Bas, Liste D) en qualité de membres du Bureau pour un mandat d'un an, et S. E. M. Papa Abdoulaye Seck (Sénégal, Liste A), M. Hyungsik Kim (République de Corée, Liste B), S. E. M. Mario Arvelo Caamaño (République dominicaine, Liste C), Mme Jette Michelsen (Danemark, Liste D) et S. E. M. Zolt Belánszky-Demkó (Hongrie, Liste E) en qualité de membres suppléants du Bureau pour un mandat d'un an.

Concernant la nomination du Vice-Président, faute de consensus entre les membres de la Liste E quant à la personne à désigner, un vote a été organisé pour permettre au Conseil de choisir entre deux candidats de cette liste. À l'issue du vote, S. E. M. Artur Andrzej Pollock a été élu aux fonctions de Vice-Président pour un mandat d'un an.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Khalid Atlassi (Maroc, Liste A) Rapporteur de la session en cours.

*1<sup>er</sup> mars 2022*

### Questions stratégiques actuelles et futures

#### 2022/EB.1/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*1<sup>er</sup> mars 2022*

## Questions de politique générale

### **2022/EB.1/2 Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025**

Ayant approuvé le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2), le Conseil a approuvé le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 (WFP/EB.1/2022/4-A/Rev.1).

*2 mars 2022*

### **2022/EB.1/3 Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022**

Le Conseil a approuvé la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1) et a pris note du plan d'exécution de la politique exposé à l'annexe III.

*2 mars 2022*

### **2022/EB.1/4 Politique d'évaluation du PAM (2022)**

Le Conseil d'administration a approuvé le document intitulé "Politique d'évaluation du PAM (2022)", publié sous la cote WFP/EB.1/2022/4-C.

*2 mars 2022*

## Questions d'administration et de gestion

### **2022/EB.1/5 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant selon les modalités suivantes:

- M. Robert Samels, du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2025.

*1<sup>er</sup> mars 2022*

## Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

### **2022/EB.1/6 Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2022-2024)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour le Burundi (2022-2024) (WFP/EB.1/2022/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 257 962 470 dollars É.-U.

*3 mars 2022*

## Ressources, questions financières et budgétaires

### **2022/EB.1/7 Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes**

Ayant examiné le document intitulé "Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.1/2022/5-A/1), le Conseil a approuvé le transfert au Compte d'intervention immédiate, depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 30,0 millions de dollars.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.1/2022/5-A/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.1/2022/5-A/3).

*3 mars 2022*

## Rapports d'évaluation

### **2022/EB.1/8 Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles" (WFP/EB.1/2022/6-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2022/6-A/Add.1/Rev.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*3 mars 2022*

### **2022/EB.1/9 Rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 et réponse préliminaire de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19" (WFP/EB.1/2022/6-B) et a encouragé la direction à se pencher attentivement sur les points pour examen présentés dans le rapport, en tenant compte des vues exprimées par les membres du Conseil durant le débat sur la question. Le Conseil a relevé que la réponse de la direction lui serait présentée en deux étapes, une première réponse générale, narrative et stratégique, ayant été soumise à sa première session ordinaire de 2022 et une réponse complète, suivant la présentation habituelle, devant être présentée à sa session annuelle de 2022.

*3 mars 2022*

## Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

### **2022/EB.1/10 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021)" (WFP/EB.1/2022/6-E) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2022/6-E/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*2 mars 2022*

## Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

### **2022/EB.1/11 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021)" (WFP/EB.1/2022/6-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2022/6-C/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*2 mars 2022*

**2022/EB.1/12      Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021)" (WFP/EB.1/2022/6-D/Rev.1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2022/6-D/Add.1/Rev.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*2 mars 2022*

**2022/EB.1/13      Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026) (WFP/EB.1/2022/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 69 515 111 dollars.

*2 mars 2022*

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest****2022/EB.1/14      Plan stratégique de pays – Cameroun (2022-2026)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Cameroun (2022-2026) (WFP/EB.1/2022/7-A/2), pour un coût total pour le PAM de 729 604 853 dollars.

*2 mars 2022*

**Questions d'administration et de gestion (suite)****2022/EB.1/15      Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2022/9-B/Rev.1) et a souscrit aux suites données aux recommandations adressées aux organes délibérants par le Corps commun d'inspection, lesquelles étaient annexées au document.

*3 mars 2022*

**Résumé des travaux du Conseil d'administration****2022/EB.1/16      Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.2/2021/13.

*3 mars 2022*

## ANNEXE II

### Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**
4. **Questions de politique générale**
  - a) Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 (*pour approbation*)
  - b) Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 (*pour approbation*)
  - c) Politique d'évaluation du PAM (2022) (*pour approbation*)
  - d) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique (*pour information*)\*
  - e) Exposé oral sur la suite donnée par le PAM au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (*pour information*)\*
5. **Ressources, questions financières et budgétaires**
  - a) Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (*pour approbation*)
  - b) Relèvement des plafonds des instruments de financement stratégique (*pour information*)
6. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
  - a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles et réponse de la direction
  - b) Rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 et réponse préliminaire de la direction
  - c) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour El Salvador (2017-2021) et réponse de la direction
  - d) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Honduras (2018-2021) et réponse de la direction
  - e) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2017-2021) et réponse de la direction
7. **Questions opérationnelles**
  - a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
    1. Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2022-2024)
    2. Plan stratégique de pays – Cameroun (2022-2026)
    3. Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026)

---

\* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session

- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil au moyen d'un vote par correspondance (*pour information*)
    - 1. Plan stratégique de pays – Afghanistan (2018-2022)
    - 2. Plan stratégique de pays – Namibie (2017-2022)
  - c) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture après avoir été soumises aux États membres pour observations (*pour information*)
    - 1. Plan stratégique de pays – Madagascar (2019-2024)
  - d) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (*pour information*)
    - 1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1er juillet-31 décembre 2021)
  - e) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)\*
- 8. Questions d'organisation et de procédure**
- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2022-2023 (*pour information*)
- 9. Questions d'administration et de gestion**
- a) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour approbation*)
  - b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (*pour examen*)
- 10. Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration**  
(*pour approbation*)
- 11. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Corps commun d'inspection
CII	Compte d'intervention immédiate
dépenses AAP	dépenses administratives et d'appui aux programmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PSMP	plan stratégique multipays
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance